

**FGTB**

Climat

## La révolution devra aussi être **sociale**



La révolution climatique ne pourra être un succès que si personne n'est laissé pour compte.

La transition sera socialement juste, ou ne sera pas. Les syndicats jouent ici un rôle clé.

**15-19**

**LE POUVOIR D'ACHAT  
NE TOMBE PAS DU CIEL**

**MANIFESTATION**  
**LE 6 DÉCEMBRE À BRUXELLES**

## Sommaire

# Syndicats MAGAZINE **VERT**

 @syndicatFGTB

 syndicatFGTB

 ABVV/FGTB

### Actualités

Action .....	4
En bref .....	5
Intérim, quand tu nous tiens (et ne nous lâches pas) ! .....	6-7
Syndicaliste, pas criminel-le .....	8-9
Stop au sexisme ! .....	10-11
Décarbonisation de l'industrie wallonne .....	12-13
Cadastre des emplois vacants à Bruxelles .....	14



### Dossier : Climat

La transition sera socialement juste, ou ne sera pas .....	15-19
--	-------

### Question/Réponse :

Saisie sur salaire ou sur revenu de remplacement : combien ? .....	20
--	----

### Votre centrale

Centrale Générale .....	21-23
MWB .....	24-25
UBT .....	26-27
Horval .....	28-29
SETCa .....	30-32

Région & Monde .....	33-35
----------------------	-------

**La FGTB en ligne**  
[www.fgtb.be](http://www.fgtb.be)



Inscrivez-vous  
à notre newsletter  
[www.fgtb.be](http://www.fgtb.be)



My FGTB  
votre dossier en ligne  
[www.fgtb.be/my-fgtb](http://www.fgtb.be/my-fgtb)



Syndicats Magazine  
en ligne  
[www.syndicatsmagazine.be](http://www.syndicatsmagazine.be)

### Votre magazine en ligne, c'est parti !

Depuis le 24 septembre, votre magazine Syndicats dispose de son site internet. Sa formule « papier » ne paraîtra plus qu'une fois tous les deux mois.

Surfez sur  [www.syndicatsmagazine.be](http://www.syndicatsmagazine.be) pour découvrir régulièrement des reportages, interviews, opinions et toutes les infos qui vous concernent !

Vous pouvez également, via ce site, modifier vos préférences d'abonnement.



## Édito

# Nos acquis sociaux ne sont pas tombés du ciel, continuons de les défendre

Les luttes sociales et syndicales, si l'on en croit le discours de la droite, seraient d'un autre temps. Dépassées. Démodées. Hors d'âges, les slogans scandés dans la rue, à l'heure du numérique et des nouvelles vagues d'influenceurs. Pourtant, ce même côté de l'échiquier voudrait pouvoir cadencier le contre-pouvoir syndical. Faire taire les militants de la rue. Mettre en prison les plus bruyants. Tout « démodés » qu'ils soient.

**N**e nous y trompons pas. La lutte sociale, au sens large, est plus que jamais une nécessité. Nous devons la défendre. Le droit de manifester, d'occuper l'espace public ou de bloquer l'économie quand c'est nécessaire doit, absolument, être préservé. C'est le dernier barrage contre une droite de plus en plus décomplexée, et contre l'ultra-libéralisme. Nos acquis sociaux ne sont pas tombés du ciel. Il ont été conquis, construits lutte après lutte. Si l'on n'y prend garde, ils seront démolis, pierre après pierre.

## Quand les factures sont impayables

Aujourd'hui, on compte les vagues de Covid pendant que celle de la pauvreté frappe la population de plein fouet. Les factures d'énergie sont impayables, les CPAS sont débordés, tout comme nos services chômage. Le réalisateur Yves Dorme, auteur du documentaire « S'appauvrir », disait ceci en nos pages : « *En Belgique, on aide les pauvres, mais pas vraiment, car les allocations sont toujours en-dessous du seuil de pauvreté.* » Nous ne disons pas autre chose. Militer pour un revenu décent, pour toutes et tous, c'est la base du combat social. Lutter contre la pauvreté, contre les inégalités, c'est aussi résister aux discours de haine, au rejet, au racisme. C'est contribuer aux autres combats essentiels.

## Être de tous les combats

« *En 2021 en Belgique, on n'a plus besoin du féminisme.* » Cette citation n'est pas signée, mais vous l'avez sans doute entendue. Tout comme on tente de dénigrer le combat syndical, on minimise le combat des femmes, leurs problèmes, leur vécu. Les hystériques d'antan sont les femmes « trop sensibles » d'aujourd'hui. Et pendant ce temps, le harcèlement se poursuit, dans la rue, sur internet, au travail... Et on continue à compter les féminicides. Déjà 18 en Belgique en 2021. Un chiffre qui, d'année en année, ne diminue pas. Ce qui ne diminue pas, non plus, c'est le pourcentage

de différence salariale entre les femmes et les hommes. Pour toutes ces raisons et d'autres, on a donc toujours besoin du féminisme, en Belgique, en 2021. En cette fin novembre, la FGTB était dans la rue pour défendre les droits des femmes.

## Le climat aussi, passe par les luttes sociales

Dans ce numéro de Syndicats Magazine, vous lirez que la FGTB était à la COP26 à Glasgow. Vous y lirez également que la notion de « transition juste » est cruellement absente des débats. Pourtant, la révolution climatique devra se faire en tenant compte de toutes et tous. Elle ne peut mettre de côté une partie de la population, et alimenter une injustice toujours plus visible entre les riches et les pauvres. Car on le sait : les pauvres ne sont pas les plus grands pollueurs, mais ils paient le plus lourd tribut du réchauffement climatique, partout dans le monde, y compris chez nous.

La transition vers un monde plus propre doit être juste, sociale, inclusive. Elle passera par des changements drastiques en matière de mobilité, de modes de production, de pratiques industrielles. Elle devra créer des emplois verts qui soient aussi équitables. Le dialogue social sera ici essentiel, pour accompagner les travailleurs et travailleuses dans cette transformation. Tout comme des salaires décents et une protection sociale forte, qui permettent d'affronter les coups durs. Le vrai changement devra prendre en compte et impliquer l'ensemble des travailleurs. L'ensemble de l'humanité. Là encore, le rôle des syndicats, et des luttes sociales, aura une importance cruciale.

## Le cri de la rue

Alors bien sûr, on s'adapte, on se numérise, on milite sur internet. Mais c'est dans la rue que l'on se fera entendre le mieux, le plus fort. Dans la rue, nous y serons le 6 décembre. Ensemble. Pour le pouvoir d'achat, pour des revenus décents, pour les libertés syndicales, et pour le droit, tout simplement, de défendre nos droits.



Thierry Bodson  
Président



Miranda Ulens  
Secrétaire générale

# VOTRE SYNDICAT EN ACTION



La **solidarité** fait partie de l'ADN de la FGTB. Ces derniers mois, votre syndicat a organisé ou participé à plusieurs actions :

- Pour revendiquer un travail décent pour les travailleuses et travailleurs de plateformes.
- En solidarité à nos camarades de la CGIL (Confédération générale italienne du travail) qui a été la cible d'une attaque fasciste.
- En soutien à nos 17 camarades condamnés pour « entrave méchante à la circulation » par la cour d'appel de Liège.



**Ensemble, on est plus forts !**



# EN BREF

## « LÂCHEZ-NOUS LA GRAPA ! »

Le 22 novembre, le collectif GRAPA a organisé une action devant la Tour des Pensions à Bruxelles. L'objectif ? Appeler à une réforme en profondeur de la Garantie de revenu pour les personnes âgées (GRAPA), un complément accordé aux pensions les plus basses afin de compenser les insuffisances du système de pension légale.

L'octroi de la GRAPA est soumis à la condition de résider « réellement et effectivement » en Belgique, ce qui mène à des contrôles à domicile, et à l'impossibilité de se rendre à l'étranger plus de 29 jours par an, pour y séjourner auprès de sa famille par exemple.

« Les personnes bénéficiant de la GRAPA ne sont pas des citoyens de seconde zone. Les contrôles à leur domicile constituent une violation inacceptable de leur vie privée. Ils doivent cesser ! » s'indigne le Secrétaire fédéral de la FGTB, Raf De Weerd.

Alors que le Parlement fédéral planche actuellement sur une réforme, la FGTB plaide pour l'augmentation du nombre de jours pour séjourner à l'étranger et l'ajustement de la procédure de contrôle. Il faut préserver la liberté et la dignité des bénéficiaires de la GRAPA !



## « S'APPAUVRIR », UN FILM SUR LA QUESTION DE LA PAUVRETÉ EN BELGIQUE

Le documentaire « S'appauvrir », signé par le réalisateur Yves Dorme, sera projeté au Kinograph à Bruxelles le 30 novembre, dans le cadre du « Mois du Doc ».

« S'appauvrir » évoque l'une des vagues les plus dévastatrices de la crise Covid : celle qui a tiré un large pan de la population vers le fond, vers la précarité. Une vague qui ne cesse, encore aujourd'hui, de faire des ravages. Le film de Yves Dorme va à la rencontre de celles et ceux qui luttent au quotidien contre la pauvreté : pouvoirs politiques, assistants sociaux, CPAS, aide alimentaire, syndicats...

Le réalisateur, seul à bord lors de la création de ce film, a parcouru en train la Belgique francophone pour cette enquête. Nous sommes alors au cœur de la crise. Arlon, Liège, Forest, Tournai... De ville en ville, il parle. Avec différents publics, différents professionnels de terrain. Il fait le point sur la situation des indépendants pendant la crise, les faillites. Sur les répercussions des fermetures d'entreprises sur le monde du travail : pertes d'emploi, notamment chez les travailleurs déjà précaires, chômage temporaire, difficultés de joindre les deux bouts avec un revenu amputé ou une aide insuffisante, appel au CPAS, difficultés administratives, épuisement mental, chez les « non-essentiels » aussi...



Une interview de Yves Dorme pour Syndicats Magazine est disponible ici :

➔ <https://syndicatsmagazine.be/sappauvrir-documentaire/>

### Infos pratiques

Mardi 30/11/21 à 19h30, Kinograph (Bruxelles) : Projection suivie d'un débat en présence de Yves Dorme (réalisateur), Christine Mahy (Secrétaire générale du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté) et Karine Lallieux (ministre en charge de la lutte contre la pauvreté).

## INDEX D'OCTOBRE 2021

Indice des prix à la consommation	114,20
Indice santé	113,94
Indice santé lissé	110,53

En octobre 2021, l'indice des prix à la consommation est en hausse de 1,65 points ou de 1,47% par rapport à septembre 2021. En rythme annuel, l'inflation se chiffre à 4,16%. Nous attirons votre attention sur le fait que l'indice-pivot (pour le secteur public) qui s'élevait à 109,34 a été dépassé en août. Le nouvel indice-pivot s'élève à 111,53.

# Intérim, quand tu nous tiens (et ne nous lâches pas) !

En 2020, on comptait 10,5 millions de contrats intérimaires en Belgique. Un quart d'entre eux étaient des contrats journaliers successifs. Concrètement, qu'est-ce que cela signifie ? Beaucoup d'insécurité pour les travailleurs et travailleuses concernés, surtout si ces contrats se succèdent sur une longue période. Les conséquences sont financières, mais aussi sociales et psychologiques. Syndicats et employeurs entameront des négociations en janvier 2022, pour la limitation de ces contrats précaires. Un accord doit être trouvé, qui défende les intérêts des travailleurs et qui mette fin aux abus !

## Les contrats journaliers successifs : exception ou modèle économique ?

Les contrats journaliers ne sont pas interdits, mais sont soumis à des conditions strictes. Ils sont toutefois utilisés de manière disproportionnée, depuis des années. Théoriquement, l'utilisation de ces « CJS » doit être une exception pour des raisons économiques. Elle ne peut servir à garantir de façon générale la production ou la prestation de services dans une entreprise.

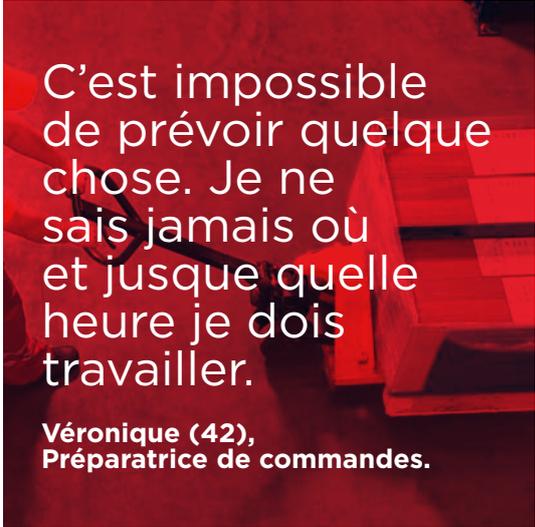
Entre 2015 et 2020, les contrats journaliers représentaient la moitié (!) du total des contrats intérimaires. En 2016, 2017 et 2018, on comptait chaque année environ 3 millions de contrats journaliers successifs. En 2019 et en 2020, le chiffre s'élevait à 2,5 millions. Même pendant la pandémie, alors qu'une grande partie de l'activité économique était à l'arrêt, le nombre de CJS est resté relativement stable. Conclusion ? Le système des contrats journaliers successifs est devenu bien plus qu'un simple outil permettant à l'entreprise de faire face aux périodes de pointe imprévisibles. Il fait désormais partie d'un modèle économique...

## Inécurité financière et sociale

Tant d'un point de vue pratique — garde d'enfants, organisation de la vie privée, etc. — que financier (revenus incertains au quotidien), les contrats journaliers créent de nombreuses difficultés pour le travailleur intérimaire, d'autant plus lorsqu'ils sont utilisés pendant une longue période.

Concrètement, un travailleur intérimaire sous ce type de contrat ne sait jamais à l'avance s'il pourra aller travailler le lendemain, ni pendant combien de temps il pourra travailler. C'est le cas de Frank, ouvrier dans la logistique à Gand : « *Actuellement, je travaille plusieurs jours par semaine, parfois des semaines complètes, mais toujours sous contrats d'un jour successifs. Je reçois par mail un contrat à signer, chaque jour pour le lendemain. Cela dure depuis six mois.* ».

Si Frank tombe malade, il n'obtient pas de nouveau contrat journalier et doit se contenter de l'indemnité de maladie (moindre) en tant que chômeur. Au lieu du salaire garanti en tant que salarié. En cas de chômage temporaire, il en va de même. Pour ces jours-là, il n'y a pas de contrat et l'intérimaire doit se contenter d'une allocation de chômage inférieure au lieu d'une allocation de chômage temporaire (supérieure).



C'est impossible  
de prévoir quelque  
chose. Je ne  
sais jamais où  
et jusque quelle  
heure je dois  
travailler.

**Véronique (42),  
Préparatrice de commandes.**



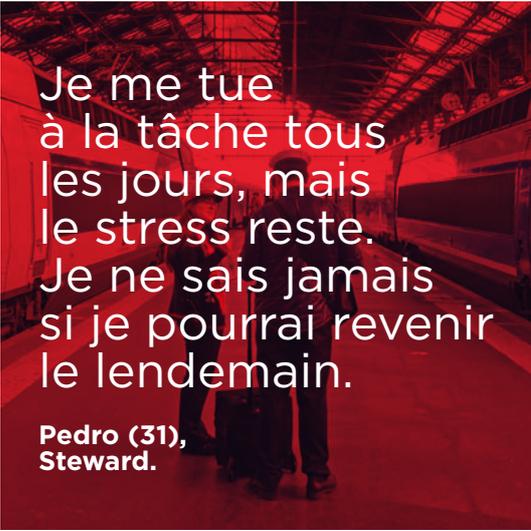
Je regarde tout  
le temps mon GSM.  
J'attends à chaque  
instant le message  
me disant que  
je peux de  
nouveau travailler.

**Youssef (25),  
Plongeur dans un restaurant.**



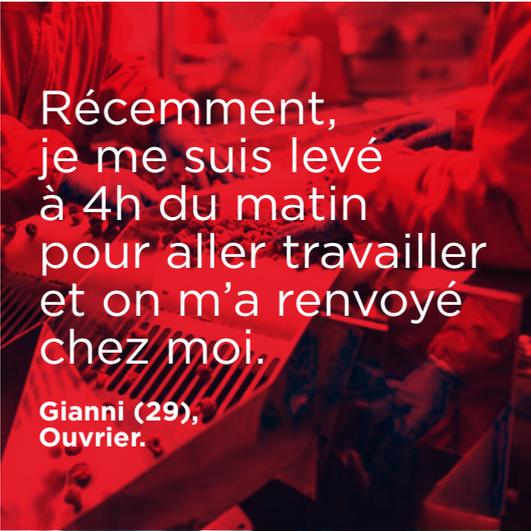
Il y a tellement d'insécurité. En cas d'accident de travail, je ne suis pas protégée.

**Nona (24),  
Vendeuse.**



Je me tue à la tâche tous les jours, mais le stress reste. Je ne sais jamais si je pourrai revenir le lendemain.

**Pedro (31),  
Steward.**



Récemment, je me suis levé à 4h du matin pour aller travailler et on m'a renvoyé chez moi.

**Gianni (29),  
Ouvrier.**

## Travailleurs pas au courant de leurs droits

Plus généralement, les travailleurs intérimaires n'ont pas droit non plus aux avantages financiers propres à l'entreprise. Primes liées aux résultats, plans cafétéria, participation aux bénéfices, etc. Parfois, ils ne sont juste pas au courant de leurs droits. « *L'agence intérimaire informe peu, ou mal, par rapport à nos droits. Par exemple, je ne savais pas que j'avais droit à un remboursement de mes frais de transport. Je l'ai appris grâce à un article du syndicat. J'ai donc perdu de l'argent pendant plusieurs mois* » nous explique Frank.

Le recours excessif aux contrats journaliers empêche de nombreux travailleurs intérimaires de développer une relation de travail stable et à long terme. « *Selon mes collègues, j'ai une chance d'obtenir un contrat fixe à un moment... Mais je n'ai rien entendu de la part de mon employeur à ce sujet. Je m'y fais, mais je suis incapable de planifier des choses à long terme.* »

## Répercussions sur la sécu

Parce qu'elles recourent massivement aux contrats journaliers, les entreprises répercutent le coût des heures non productives (maladie, petit chômage, congé...) sur la sécurité sociale et donc sur la société. En effet, en cas de maladie, le travailleur ne percevra qu'une indemnité de maladie en tant que chômeur. Donc financée par la sécurité sociale.

Autre exemple : si travailleur intérimaire doit se rendre à un enterrement, il n'a pas de contrat ce jour là... Et donc pas droit à un jour de « petit chômage » payé par l'employeur. Il ne recevra qu'une allocation de chômage... financée par la sécurité sociale.

Aussi, en cas de congé de naissance, pas de contrat non plus ! Le travailleur n'a par conséquent pas droit à trois jours payés par l'employeur. Il ne recevra qu'une allocation de chômage, là encore financée par la sécurité sociale.

## LES REVENDICATIONS DES SYNDICATS

Pour répondre à ce problème, le front commun syndical demande une restriction de l'utilisation abusive et illégale des contrats journaliers, via l'introduction d'une cotisation sociale supplémentaire (à la charge de l'utilisateur et en faveur de la sécurité sociale) lorsque l'utilisation des contrats journaliers dépasse certains seuils.

- L'utilisateur doit justifier clairement (dans chaque situation concrète) pourquoi il recourt à des contrats journaliers. Cela permettra de mieux garantir que les contrats journaliers soient l'exception plutôt qu'un modèle économique communément appliqué.
- Le motif du recours aux contrats journaliers doit figurer dans le contrat de travail pour le travail intérimaire. Le travailleur intérimaire doit être mieux informé sur les motifs qui justifient le recours à un contrat journalier au lieu d'un contrat hebdomadaire ou mensuel par exemple.
- L'introduction d'une cotisation sociale extraordinaire supplémentaire (à charge de l'utilisateur et perçue par l'ONSS) après le recours à un certain nombre de contrats journaliers. Les entreprises qui recourent excessivement aux contrats journaliers et qui répercutent par conséquent certains coûts sur la sécurité sociale, doivent en payer le prix. Les entreprises peuvent éviter le paiement de cette cotisation en limitant le recours aux contrats journaliers.
- Limitation du nombre de contrats pour un même travailleur chez un même utilisateur pendant une période déterminée.
- Plus de contrôles spécifiques de l'application correcte de la réglementation en vigueur par les services d'inspection sociale, aussi bien avant le recours aux contrats journaliers que pendant celui-ci.

En janvier, les interlocuteurs sociaux réunis au Conseil national du travail (CNT) entameront d'importantes négociations sur la limitation des contrats journaliers pour les travailleurs intérimaires. Ces négociations visent à mettre fin aux abus. La FGTB espère que les employeurs (Federgon et la FEB) adopteront une attitude constructive lors de la concertation et que celle-ci permettra d'aboutir à un cadre fort et clair, afin que le recours démesuré aux contrats journaliers puisse une fois pour toutes — et conformément aux accords conclus — être ramené à des proportions acceptables. ■

# Syndicaliste, pas criminel-le

**La grève est un droit fondamental.  
Aujourd'hui, il est menacé.**

En 2019, le Président de la FGTB d'Anvers a été condamné, en appel, pour avoir organisé un piquet de grève devant le port d'Anvers un jour d'action nationale. En 2021, 17 syndicalistes, dont le Président de la FGTB, ont à leur tour été condamnés en appel à des peines de prison avec sursis et à des amendes parce qu'ils étaient présents sur un barrage routier, un jour de grève, en 2015. Dans les deux cas, c'est l'article 406 du Code pénal qui a servi à les condamner pour « entrave méchante à la circulation ». Dans les deux cas, les responsables syndicaux ont été plus sévèrement punis que les autres. C'est l'exercice du droit de grève qui est mis en cause. Aujourd'hui, le syndicat. Demain, à qui le tour ?

Ces dernières années, les syndicalistes sont régulièrement confrontés à des interventions policières et judiciaires. Le recours aux astreintes et les attaques contre nos délégués et candidats délégués sont fréquents. La loi de 1996 nous empêche de négocier librement des augmentations salariales. Les freins à l'action syndicale se multiplient.

L'article 406 du code pénal « entrave méchante à la circulation » a été utilisé pour pénaliser l'action de la FGTB. Dans les deux cas, le fait d'être responsable syndical a été puni plus durement par la justice. Dans le cas du pont de Cheratte, on peut se demander si les recherches n'ont pas été orientées exclusivement vers les militants syndicaux qui ont fait l'objet d'un traçage sur les réseaux sociaux et ont été les seuls à être poursuivis. Certains (médias, politiques...) entretiennent l'idée que l'action syndicale aurait causé le décès d'une patiente dans un hôpital, le jour de la grève à Liège. L'enquête a révélé qu'il n'y avait aucun lien de cause à effet entre l'action du pont de Cheratte et l'arrivée tardive du chirurgien à l'hôpital. Et donc aucun lien de cause à effet non plus entre l'action syndicale et le décès de la personne. L'affaire a été jugée et a abouti à un non-lieu. Ni l'hôpital, ni la famille n'ont contesté cette décision. Mais nos détracteurs continuent à créer la confusion.

Ceci crée un dangereux précédent. Si l'article 406 du Code pénal n'est pas modifié, il pourra encore et encore être utilisé contre des mobilisations. La démocratie, ce n'est pas seulement voter une fois tous les quatre ans. C'est aussi pouvoir contester des orientations politiques d'un gouvernement, résister aux employeurs qui bafouent le droit du travail, au besoin en manifestant, en occupant l'espace public. Le juge n'a absolument pas tenu compte de l'objectif poursuivi par l'action. C'est un très mauvais signal pour l'ensemble des mouvements sociaux qui exercent un contre-pouvoir en occupant l'espace public. La criminalisation de l'action syndicale en annonce d'autres. Les dérives autoritaires commencent toujours quelque part.

## Résister

Agir comme nous l'avons toujours fait. Ne pas se laisser intimider. Continuer à nous battre pour plus d'égalité et de solidarité. Construire encore et toujours le rapport de force des travailleurs et travailleuses. Car si les syndicats ne le font plus, qui le fera ? La FGTB ira en cassation du jugement de Liège et introduira un recours devant la Cour européenne des Droits de l'Homme. **Une action en front commun sera organisée le 6 décembre 2021**, couverte par 24 heures de grève. Elle marque le début d'une campagne sur les libertés et droits syndicaux.

## ACTION EN FRONT COMMUN FGTB-CSC POUR LE POUVOIR D'ACHAT ET LES LIBERTÉS SYNDICALES

**Rendez-vous le 6 décembre à Bruxelles,  
Gare du Nord. Rassemblement à 10h30,  
départ à 11h.**

### QUELLES SONT LES REVENDEICATIONS ?

- Des mesures structurelles pour diminuer la facture énergétique des ménages.
- Le maintien de l'indexation automatique.
- Une réforme de la loi sur la norme salariale (loi de '96) pour une augmentation réelle des salaires.
- Le respect de nos libertés et droits syndicaux.

Attention, cette manifestation se déroule dans le respect des règles sanitaires en vigueur. Le port du masque est obligatoire.

Me Englebert

# ” Le droit de manifester, en démocratie, est un droit essentiel



Le 19 octobre, la Cour d'appel de Liège a confirmé la condamnation de 17 camarades pour « *entrave méchante à la circulation* ». Des peines allant de 15 jours à 1 mois de prison avec sursis et de plusieurs centaines d'euros d'amende. Pour le simple fait d'avoir été présents sur un barrage routier, un jour de grève. Entretien avec Me Jacques Englebert, qui a représenté la FGTB en Cour d'appel.

## Pourquoi la condamnation des 17, en instance et en appel, est-elle critiquable ?

Deux critiques peuvent être soulevées. La première concerne l'interprétation donnée à l'article 406. Le premier juge a estimé que la seule infraction était celle visée à l'article 406, alinéa 3, qui punit celui qui « *aura empêché la circulation en cours sur la voie routière* ». C'est un délit. En appel au contraire, la Cour a estimé qu'il fallait viser l'infraction punie par l'article 406, alinéa 1<sup>er</sup>, qui est un crime (présumée beaucoup plus grave) et qui vise à réprimer la mise en danger des usagers de la route. Mais surtout, elle a estimé qu'il y avait une situation de danger, même si les 17 n'avaient pas eux-mêmes participé à ce blocage, ni commis aucun acte violent. Par leur seule présence sur le pont, ils auraient « *encouragé et stimulé* » ceux qui avaient pris l'initiative du blocage.

La seconde critique porte sur le fait que la Cour ne prend pas véritablement en compte l'argument de la violation de l'article 11 de la Convention européenne des droits de l'homme, selon lequel une sanction pénale ne répondrait pas à « *un besoin social impérieux dans une société démocratique* », puisque les 17 ne sont pas à l'origine du blocage et n'ont commis aucun acte de violence.

## Pourquoi les 17 ont-ils écopé d'une peine plus sévère qu'en instance ?

La Cour estime que les faits « *appellent une peine sévère* ». L'aggravation reste toutefois symbolique et ne concerne que les amendes. Il faut souligner qu'avec une détermination et un courage qui force le respect, chacun des accusés a exprimé son refus d'obtenir une peine alternative.

Tant le tribunal que la Cour dans l'appréciation de la peine ont considéré que les responsables syndicaux ont une responsabilité plus importante que les simples membres. Ils ont donc écopé de peines plus importantes.

## Quelle incidence cette condamnation pourrait-elle avoir sur l'exercice de droits démocratiques comme le droit de manifester ?

Il se déduit ceci de l'arrêt de la Cour d'appel : par le seul fait de participer à une manifestation qui aurait pour effet d'entraver la circulation — ce qui évidemment est très généralement le cas — sans avoir pris d'initiative et sans commettre le moindre acte violent, vous deviendriez coupable d'une entrave méchante. Ou d'une mise en danger des usagers de la route. Or, une telle situation peut se rencontrer dans toutes les manifestations. Pas uniquement dans le cadre d'une grève.

## Nous remarquons ces dernières années une judiciarisation des conflits sociaux. Qu'est-ce que cela signifie de votre point de vue ?

Certains ont compris qu'avec la législation et la jurisprudence actuelles, le recours aux cours et tribunaux est un moyen efficace pour « *casser* » les mouvements sociaux. Ou en tous cas pour empêcher qu'ils puissent avoir le moindre impact sur la société.

## Un pourvoi en cassation sera introduit. Si la Cour le rejette, vous allez représenter la FGTB devant la Cour européenne des droits de l'homme, car elle y introduira un recours. Pourquoi est-ce important ?

Cela dessine les contours du droit de manifester. Le droit de manifester, en démocratie, est un droit essentiel. Un droit qui est de plus en plus souvent mis à mal par une répression violente et injustifiée. La menace de poursuites pénales, qui s'ajoute à cette violence et qui frappe même ceux qui ne font que manifester pacifiquement, est de nature à créer un effet dissuasif... C'est cela qui sera soumis à la Cour européenne.

Si l'État belge est condamné, cela signifie que les cours et tribunaux devront, à l'avenir, tenir compte de l'argument de la nécessité de la sanction. Et ne plus prononcer des sanctions pénales à l'égard de personnes qui n'ont fait que manifester pacifiquement pour défendre leurs revendications. ■

# Stop au sexisme, sous toutes ses formes

Le 25 novembre, c'était la journée internationale de lutte contre les violences à l'égard des femmes. Un combat essentiel que la FGTB soutient bien évidemment. Le sexisme fait partie du quotidien des femmes. Remarques déplacées, moqueries, plafond de verre sont des réalités qu'on ne peut plus nier. Et la violence sexiste peut, elle aussi, prendre de nombreuses formes. Elle peut apparaître dans tous les cercles de la société. Dans la rue, à domicile, au travail, sur internet...

## Focus sur le cyber-harcèlement

Lors des récents états généraux féministes, le CEPAG et le Bureau des Femmes de la FGTB wallonne se sont intéressés à la thématique du harcèlement en ligne. Un sujet d'actualité qui, malheureusement, frappe de nombreuses femmes et jeunes filles.

Pour en parler, notamment, Florence Hainaut. Journaliste et coréalisatrice du documentaire #SalePute, elle a été victime du phénomène qu'elle dénonce dans son film. Menaces, insultes, rumeurs ont sali sans relâche le travail et la personne de Florence Hainaut. En cause notamment, un billet sur le port du voile. Harcelée car visible, car journaliste, car femme. « *Internet, c'est la vraie vie. Ce qui se passe sur internet n'est pas juste virtuel, ça a des conséquences sur la vie privée, le quotidien. On s'attaque à la réputation d'une personne, à sa vie professionnelle, et ça a de grosses répercussions.* »

Les conséquences sont nombreuses : impact sur la santé mentale et physique, épuisement, dépression. Impact sur la vie privée, la vie professionnelle. Et au final, une invisibilisation des femmes dans l'espace public virtuel, dans l'espace public tout simplement. « *On voit des femmes journalistes qui hésitent à traiter certains sujets, ou à faire la promotion de leur travail sur les réseaux sociaux, ou encore à signer leurs articles.* » Citons également le cas de femmes politiques qui quittent leurs fonctions, car trop exposées. Trop insultées. Une attitude somme toute très compréhensible, mais qui ne fait que laisser plus de place aux harceleurs, qui, sous couvert d'un prétendu anonymat, continuent de s'en donner à cœur joie.

” Ce qui cause le sentiment d'impunité, c'est l'impunité.

Florence Hainaut

Internet, c'est la vraie vie. C'est de plus en plus vrai. Le harcèlement en ligne, quand il commence, ne se termine pas. Il suit la victime à la maison, au travail, en soirée, au petit matin. Au réveil, les notifications sont là pour rappeler que les agresseurs ne se sont pas tus pendant la nuit. Pourtant, lorsqu'il s'agit de harcèlement en ligne, difficile de se défendre. Le sexisme en ligne est un phénomène diffus, parfois difficile à identifier. Par ailleurs, les délits sur internet sont encore

malheureusement associés aux « délits de presse », jugés en Cour d'Assises. Il est donc extrêmement rare de voir une de ces affaires arriver devant les tribunaux.

L'on peut se réjouir que le phénomène soit de plus en plus souvent dénoncé, et que les pouvoirs politiques s'emparent désormais du sujet. Certains harceleurs se sont retrouvés devant la justice. Mais le phénomène continue à détruire des vies, des carrières, des réputations, et il faut y apporter une réponse collective et efficace.

## Le harcèlement sexiste virtuel, c'est RÉEL !

La Fédération des Centres de Planning familial des FPS lançait l'an dernier sa campagne intitulée « Le harcèlement sexiste virtuel, c'est réel ». Une campagne qui indique que si Internet et les réseaux sociaux prennent une place de plus en plus grande dans nos vies, ils sont également « sources de dangers et de dérives comme le revenge porn, les messages sexuellement explicites et non sollicités, les avances déplacées, les tentatives de piratage des comptes réseaux sociaux, les menaces de violences physiques et/ou sexuelles, etc. »

« *Internet et les réseaux sociaux peuvent être des lieux de libération de la parole des femmes, comme cela a été mis en évidence par l'émergence des mouvements tels que #MeToo et #BalanceTonPorc. Malheureusement, il s'agit aussi de lieux où les femmes font face à de nombreuses violences. Les violences à l'égard des femmes en ligne constituent un obstacle majeur à ce qu'elles puissent être présentes et actives sur les espaces publics en ligne, autrement dit sur internet et les réseaux sociaux. Par conséquent, lutter contre les violences sexistes en ligne représente un réel enjeu féministe : les femmes ont le droit de s'approprier l'espace public numérique au même titre que les hommes.* »

De nombreux outils, témoignage, capsule vidéo, sont disponibles, afin de mieux appréhender le phénomène.



Plus d'info sur ➔ <https://bit.ly/3p0s2x4>

9%

des travailleurs belges sont confrontés  
au cyberharcèlement au travail,

selon une étude de la KU Leuven et d'IDEWE



## NON aux violences faites aux femmes, STOP au sexisme !



Le 25 novembre est la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Une journée dédiée aux trop nombreuses femmes et filles victimes de cette violence. Une journée pour agir contre cette violence, mais aussi contre le sexisme, vécu tant sur le lieu de travail que dans la société au sens large. Une journée que la FGFB ne passera pas sous silence.

Le sexisme n'est que la partie visible d'un phénomène beaucoup plus profondément ancré : l'inégalité structurelle entre les sexes. Cela commence par des propos ou des plaisanteries à caractère sexuel, par l'adhésion tacite à des stéréotypes de genre, par une inégalité de traitement et de chances,... Un continuum de la violence qui peut, malheureusement, évoluer vers des agressions, des viols, des meurtres. En Belgique, en 2021, on compte déjà 18 féminicides.

### Quelques chiffres

- Selon une étude conjointement\* menée par les universités de Liège et de Gand, plus de 80 % des femmes subissent des violences à caractère sexuel au cours de leur vie. On parle ici de tout type d'agression sexiste, qu'elle soit physique, verbale, psychologique, en ligne.

\* UN-MENAMAIS : Compréhension des Mécanismes, Nature, Magnitude et Impact de la Violence Sexuelle en Belgique

Plus précisément, selon l'étude :

- Environ quatre femmes sur cinq (78 %) ont déclaré avoir subi une forme de violence sexuelle sans contacts physiques avec l'auteur, au cours de leur vie. Deux femmes sur cinq (41 %) ont indiqué avoir été victimes d'une forme de violence sexuelle impliquant des contacts physiques. Pour 19 % des femmes, il s'agissait d'un viol.

- Depuis janvier 2021, au moins 18 femmes ont été assassinées en Belgique, la majorité d'entre elles par leur partenaire ou ex-partenaire.
- En Belgique, la violence conjugale touche un couple sur huit. (Source : FRA, agence européenne pour les droits fondamentaux). Dans l'Union européenne, une femme sur cinq (22%) a été victime de violence physique et/ou sexuelle de la part de son partenaire ou ex-partenaire, depuis l'âge de 15 ans (Amnesty international).
- Chaque année en Belgique, plus de 45.000 dossiers liés à des violences conjugales sont enregistrés par les parquets.

Le 28 novembre, la FGFB participe, aux côtés de l'ensemble des actrices et acteurs de la lutte contre les violences faites aux femmes, à l'événement « STOP aux violences faites aux femmes », au Mont des Arts, à Bruxelles.

### LA FGFB EXIGE

- **Une tolérance zéro** à l'égard de la violence, du harcèlement et du harcèlement sexuel.
- **Le respect de la Convention d'Istanbul**, un traité international qui vise à « protéger les femmes contre toutes les formes de violence, et à prévenir, poursuivre et éradiquer la violence à l'égard des femmes et la violence domestique ».
- **La ratification de la Convention 190 de l'OIT par tous les gouvernements en Belgique.** Cette convention de 2019 de l'Organisation internationale du travail a pour but d'établir des mesures sévères contre la violence et le harcèlement – y compris ceux fondés sur le genre – sur le lieu de travail.



## Décarbonation de l'industrie wallonne

# Un investissement pour l'emploi de demain !\*

À l'heure où les prévisions se font de plus en plus sombres et où le réchauffement commence à produire ses effets catastrophiques, il est nécessaire de rappeler que les plus faibles sont les premiers à en subir les conséquences. Et que, pour s'assurer d'une décarbonation de l'économie qui soit socialement juste, les organisations syndicales sont des interlocuteurs de premier ordre.



### La crise climatique n'est plus à notre porte, elle s'est invitée chez nous en la fracassant

Les inondations, incendies et pics de chaleur que le monde a connus cet été ne nous laissent plus aucun doute sur la réalité des changements climatiques, leur accélération et leurs impacts sociaux catastrophiques. Les personnes en situation de précarité sont les premières à subir les conséquences des catastrophes climatiques. (...)

### La communauté internationale se penche sur le climat

Si l'on devait se contenter des mesures actuelles, le réchauffement climatique s'envolerait bien au-delà de 1,5 °C (à 2,7 °C !). Des progrès ont certes été réalisés. Le Pacte vert pour l'Europe devrait faire de l'Europe le premier continent climatiquement neutre en 2050. Plus largement, 70 pays ont indiqué des objectifs de neutralité carbone vers le milieu du siècle.

Néanmoins, ces efforts restent insuffisants. Objectifs après objectifs, plan après plan, la situation continue de se détériorer. Après une légère baisse en 2020, due à la pandémie, les émissions de gaz à effet de serre ont repris leur croissance pour revenir à un niveau presque comparable à celui de 2019. Pire, pour un euro investi dans les énergies renouvelables, deux le sont toujours dans les énergies fossiles.

### Pour une transition énergétique radicale et socialement juste

La fenêtre d'opportunité pour mettre en œuvre une transition énergétique socialement juste se réduit d'année en année. Les organisations syndicales demandent un changement de cap radical dans les politiques menées.

Depuis des années, nous réclamons, en particulier, que des feuilles de route pour la transition des secteurs industriels wallons les plus impactés par la décarbonation soient négociées dans le cadre de la concertation sociale, aux niveaux régional, sectoriel et de l'entreprise. Il s'agit de

préserver l'emploi et de promouvoir une réindustrialisation vers des secteurs porteurs d'avenir ainsi que la relocaliser des activités stratégiques.

### Les accords de branche en Wallonie

Dans ce contexte, certains outils nécessitent d'être rapidement revus afin de répondre aux enjeux. En Wallonie, la politique énergétique industrielle est principalement basée sur les accords de branche, accords conclus, sur base volontaire, entre la Région et les fédérations industrielles. Les secteurs s'engagent notamment sur des objectifs d'amélioration de leur efficacité énergétique et d'émissions de CO<sub>2</sub>. 14 fédérations et 232 entreprises représentant 37,4 TWh, soit 95 % de la consommation industrielle wallonne, participent aux accords de branche.

Les entreprises concernées bénéficient en contrepartie d'avantages, tels que des réductions sur le prix de l'énergie et différents subsides. Sur la période 2014-2020, ces derniers représentaient un total d'environ 740 millions d'euros.

### Un système à revoir de toute urgence

Ce système nécessite néanmoins d'être réformé rapidement pour faire face aux enjeux actuels et viser de véritables ruptures technologiques.

On peut en effet se poser la question de l'ambition des objectifs fixés... Quatre ans avant l'échéance, ils seraient déjà quasiment tous atteints et aucun objectif ne concerne les réductions du niveau absolu des émissions de gaz à effets de serre.

De plus, les avantages accordés sont contreproductifs puisqu'ils conduisent à réduire le coût de l'énergie pour les entreprises sans objectifs clairs de réduction d'émission de CO<sub>2</sub>. Ils sont en effet accordés aussi bien aux entreprises qui réalisent des projets qu'aux entreprises qui ne font rien, le bilan étant globalisé par fédération industrielle.

Les accords de branche sont en outre particulièrement opaques. Les organisations syndicales ne sont pas représentées dans les comités directeurs, constitués



uniquement de représentants de la Région wallonne et des fédérations industrielles. Le dernier rapport public présentant les résultats par fédération industrielle date de... 2016 !

### Pour des accords de branche réellement efficaces

Pour la troisième génération d'accords de branche qui démarrera en 2023, les organisations syndicales demandent :

- le renforcement des approches volontaires par une approche davantage proactive. Il faut dépasser la seule atteinte des objectifs énergétiques et climatiques wallons, pour promouvoir le redéploiement économique régional dans le cadre d'une industrie décarbonée, ainsi que les investissements dans des technologies innovantes telles que l'hydrogène. A ce titre, nous plaidons pour une révision des règles de déficits excessifs prévues par le Pacte budgétaire européen, afin de neutraliser les investissements publics liés à la décarbonation ;
- des aides publiques cohérentes et réellement incitatives par rapport aux objectifs fixés, que ce soit en termes de subsides ou de fiscalité ;
- la prise en compte de l'ensemble des chaînes de valeur pour encourager les sauts technologiques et le développement de l'économie circulaire. Les aides devraient en outre cibler en priorité les entreprises innovantes qui investissent dans les technologies de ruptures et les entreprises électro-intensives soumises à la concurrence internationale ;
- la lutte contre les effets d'aubaine. L'argent public doit servir à financer uniquement les investissements qui ne pourraient pas être réalisés en l'absence d'aides et qui sont cohérents avec les objectifs énergétiques et climatiques de la Wallonie ;
- la perte des avantages accordés pour toute entreprise participante qui délocaliserait une activité polluante. Dans ses accords avec les fédérations industrielles, la Wallonie doit contractualiser les sanctions à prévoir dans ces cas ;
- l'interdiction de compenser les projets en matière d'énergies renouvelables par des efforts moindres en matière d'efficacité énergétique ;
- une plus grande transparence. Les données relatives aux avantages octroyés, à leur montant, aux projets financés, aux résultats en matière de réductions d'émissions de gaz à effet de serre, d'efficacité énergétique et d'économies réalisées devraient être disponibles par entreprise et pas uniquement par secteur ;
- la participation des organisations syndicales au processus via leur intégration dans les comités directeurs. Il est également indispensable que l'information des représentants des travailleuses et travailleurs concernant les projets mis en œuvre par les entreprises ainsi que les rapports par fédération industrielle soit rendue obligatoire tant au niveau des conseils d'entreprise, qu'au niveau sectoriel et interprofessionnel ;
- un cadre statistique wallon permettant d'évaluer la réelle contribution des accords aux objectifs climatiques ;
- au niveau des entreprises concernées, des engagements fermes en matière de formation et de reconversion des travailleuses et travailleurs impactés par les projets développés ;
- l'obligation de maintien du niveau d'emploi sur les différents sites de production des entreprises en accords de branche.

Nous sommes à un tournant. Les défis sont énormes et des mesures fortes doivent être prises à tous niveaux. Ce n'est qu'en intégrant ces différentes mesures que la Wallonie pourra développer une politique énergétique et climatique qui assure une décarbonation juste, tout en répondant aux enjeux industriels. ■

\* *Larges extraits d'une carte blanche co-signée par Jean-François Tamellini, Secrétaire général de la FGTB wallonne et Marc Becker, Secrétaire national CSC en charge des affaires wallonnes, publié sur le site du Soir le 9 novembre 2021.*  
<https://bit.ly/3oSkSL8>

# Il faut un cadastre des emplois vacants à Bruxelles !

C'est toujours la même rengaine : à intervalles régulières, la question pénurie de main d'œuvre dans tels ou tels secteurs est instrumentalisée pour justifier des mesures plus strictes à l'égard des travailleurs sans emploi. Dernière sortie en date, celle de George-Louis Bouchez (président du MR) dans *Le Soir*, réclamant « des règles plus strictes » et des « sanctions » pour les demandeurs d'emploi de longue durée (plus de 2 ans) qui refuseraient deux formations ou deux emplois dans un secteur en pénurie. Ce type de propositions, syndicalement inacceptables, repose sur une conception tronquée et surtout incomplète de la réalité de l'emploi.



## Actiris n'est pas omniscient...

À Bruxelles par exemple, l'Observatoire Bruxellois de l'emploi ([view.brussels](http://view.brussels)) publie chaque année une liste des fonctions critiques, professions pour lesquelles les offres d'emploi sont difficiles à satisfaire. Cette liste est établie en se basant sur l'ensemble des offres d'emploi effectivement traitées par Actiris, complétée par une consultation des acteurs de terrain (conseillers employeurs, fédérations patronales et Centre de références).

Or, l'établissement de cette liste repose sur des données incomplètes : car si la part des offres d'emplois traitées par Actiris suit une courbe ascendante depuis plusieurs années, la plupart des offres disponibles sur le marché échappe encore aux radars de l'organisme bruxellois. Rappelons qu'à l'heure actuelle, la majorité des recrutements se font encore via les réseaux de relation et la presse : Actiris n'a donc qu'une connaissance partielle des techniques de recrutement utilisés par les entreprises bruxelloises et, de manière générale, des mécanismes globaux qui influencent le « matching » entre travailleurs et employeurs sur le territoire bruxellois.

## Pour y voir clair, un cadastre est nécessaire...

Pour enfin avoir une vision claire sur l'emploi bruxellois, la FGTB Bruxelles réclame de longue date un cadastre des emplois vacants à Bruxelles. Ce cadastre permettra d'avoir une vision claire sur les besoins des employeurs bruxellois mais surtout sur les types d'emplois proposés aux travailleurs. Cette revendication primordiale sera à nouveau portée lors du prochain Sommet Social bruxellois, prévu ce 17 novembre.

La réalisation d'un cadastre sous l'égide d'Actiris serait utile tant pour les interlocuteurs sociaux que pour le Gouvernement régional car cet exercice permettra d'objectiver réellement les difficultés de recrutement

et les pénuries de main d'œuvre rencontrées sur le territoire bruxellois : dans son baromètre de la qualité de l'emploi en région bruxelloise paru en décembre 2018, la FGTB Bruxelles pointait, derrière la baisse continue des chiffres du chômage bruxellois, une dégradation manifeste de la qualité de l'emploi. Dans beaucoup de secteurs, nous sommes convaincus que les difficultés de recrutement évoquées par employeurs sont dues à des emplois de mauvaise qualité (mauvaises conditions de travail, pénibilité croissante des tâches, etc.), à des offres d'emploi aux exigences disproportionnées, et aussi au non-respect par les employeurs des obligations en matière de formation. La question des discriminations à l'embauche, particulièrement prégnante à Bruxelles mais difficilement quantifiable, joue également un rôle certain.

## Forcer les travailleurs à choisir un mauvais métier ? C'est non !

La FGTB Bruxelles se bat et continuera de se battre contre toutes les discours et mesures politiques visant à considérer les travailleurs et travailleuses comme les principaux responsables des pénuries de main d'œuvre : ces considérations sont d'autant plus inacceptables lorsqu'elles se basent sur une connaissance incomplète de la réalité.

Pour rétablir une vérité objective, nous espérons que le Gouvernement bruxellois prendra en compte notre appel à la réalisation de ce cadastre et rappellera également aux employeurs leur responsabilités : lesdites « pénuries » seront également résolues par une amélioration globale de la qualité de l'emploi (amélioration des conditions de travail, augmentation du salaire et remise en question des employeurs concernant les exigences du poste et le respect de leurs obligations en matière de formation des travailleurs. Si toutes ces conditions sont réunies, l'emploi bruxellois ne pourra en sortir que gagnant. ■



# COP26

## La FGTB était à Glasgow



Jusqu'au 12 novembre dernier, tous les regards étaient tournés vers la ville écossaise de Glasgow, où se tenait la 26<sup>e</sup> conférence climatique des Nations Unies (COP26). Chaque COP est l'occasion, pour les pays du monde entier, de chercher des solutions au dérèglement climatique. Une délégation FGTB était présente et a suivi les travaux et débats sur place.

**S**acha Dierckx, conseiller économique au service d'études FGTB, rappelle que la transition climatique doit être une « transition juste ». Qu'est-ce que ça veut dire ? « Dans ce schéma, les travailleurs occupent une place centrale. L'on est attentifs au dialogue social et à la participation des travailleurs. On veille à obtenir une meilleure protection sociale, des emplois 'verts' de qualité, un enseignement et adaptées aux enjeux et des investissements publics dans des solutions socialement justes. »

« Ce concept faisait totalement défaut dans le discours du Premier Ministre Alexander De Croo à Glasgow », poursuit Sacha Dierckx. « Il a surtout évoqué des innovations technologiques pour gagner la lutte contre le changement climatique. C'est une politique qui n'est pas suffisante, et qui est dangereuse. Surtout qu'il n'est pas encore certain qu'elles existeront. »

En tout état de cause, notre pays a fait mauvaise figure à Glasgow, parce que les différents niveaux de compétences ne sont pas parvenus à se mettre d'accord sur leurs ambitions climatiques.

« Les pouvoirs publics flamands ont été particulièrement montrés du doigt car ils ont avancé un plan de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> de 40 % d'ici 2030. C'est nettement trop peu, mais en plus, la politique climatique sociale a été 'oubliée'. Le plan ne contient aucun gros investissement dans les transports en commun, alors que pendant des années, on n'a cessé de vider de sa substance la société de transport De Lijn. Ce plan ne prévoit pas non plus d'augmenter sensiblement le nombre de logements sociaux à faible consommation énergétique, ni de gros investissements dans la rénovation collective et l'énergie renouvelable. »

### Que retenir de la COP 26 ?

Plus personne ne s'attend à des mesures révolutionnaires à la COP. Néanmoins plusieurs signaux positifs peuvent être soulignés. L'accord final, signé par 197 pays, contient l'ambition de limiter le réchauffement de notre planète à 1,5 °C. Le but est de réduire l'utilisation du charbon, de faire fortement diminuer les émissions de CO<sub>2</sub>, de fermer le robinet pour les subsides « induisant la pollution » et d'arrêter la déforestation d'ici 2030.

Il reviendra à la société civile au sens large d'obliger les gouvernements du monde entier à prendre des mesures concrètes, comme dans toutes les luttes sociales.



## Les syndicats et les mouvements de défense de l'environnement

# Un seul front pour

Le changement climatique est un défi commun pour les syndicats et les mouvements de défense de l'environnement.

### Une transition juste créera de l'emploi

Une étude de l'OIT conclut qu'une politique limitant le réchauffement à 2 °C créerait quasiment partout plus d'emplois qu'elle n'en supprimerait. De même, plusieurs études spécifiques de l'UE ont fait apparaître des effets essentiellement positifs. Selon Eurofound, une politique ciblée sur 2°C mènerait à une croissance supplémentaire de l'économie européenne (+1,1 %) et de l'emploi (+0,5 %).

Les chiffres pour la Belgique sont semblables : Eurofound table sur une progression de l'emploi d'environ 1 % (par rapport à un scénario de base) d'ici 2030 et sur une augmentation supplémentaire du PIB de plus de 2 %. Une étude belge du Bureau fédéral du Plan de 2016 arrive aussi à 2 % de croissance supplémentaire et près de 80.000 emplois en plus d'ici 2030.

### Spécificité liée aux secteurs

Malheureusement et inévitablement, des secteurs spécifiques seront bel et bien impactés. En Belgique, d'ici 2030, 0,5 % de tous les emplois seront appelés à glisser vers un nouveau secteur. Des analystes au niveau de l'OIT ont chiffré qu'il y aurait une croissance globale de l'emploi, mais que l'on devait également s'attendre à des suppressions, notamment dans l'exploitation et le traitement du pétrole et du charbon.

Afin d'atteindre nos objectifs climatiques et de garantir nos emplois, nous devons adapter d'ici peu nos structures de production et de consommation. Le défi écologique pourrait donc faire le pont entre les organisations de défense de l'environnement et les syndicats. Il faut arrêter d'opposer les luttes pour les rendre cohérentes dans l'intérêt du plus grand nombre.

Ce n'est pas une utopie de gauche, mais une opportunité que nous ne devons pas laisser passer.

### « Just transition » : un peu d'histoire

Depuis les années 70, dans les milieux syndicaux, on travaille pour dépasser ces oppositions, plus particulièrement dans le contexte de la transition juste, un concept qui a vu le jour au sein du syndicat OCAW (Oil Chemical and Atomic Workers Union). Le principe en était que les travailleurs devaient fournir leur soutien à certains objectifs sociétaux, sans devoir en supporter les éventuelles conséquences négatives. Le tout avec un soutien aux plus fragiles, via la solidarité internationale.

Le concept a ensuite été repris par d'autres syndicats américains et canadiens qui, avec plusieurs organisations environnementales, ont fondé en 1997 la Just Transition Alliance, évoquant pour la première fois l'idée d'une transition juste, dans sa contribution à la conférence de Kyoto en 1997. En 2010, la CSI adoptait une résolution sur la lutte contre le changement climatique via une croissance durable et une transition juste, et la CES adoptait sa résolution « Rio+20 ».

Petit à petit, des collaborations se sont développées en Europe, comme la Coalizione Clima (2015) en Italie, la Alianza por el Clima (2015) en Espagne, la Klima-Allianz (2007) en Allemagne, le Forum européen Right to Energy (2019). En Belgique, il y a également eu plusieurs initiatives, avec notamment Arbeid & Milieu (en 1987) et la Coalition Climat (2008), dont la FGTB fait partie.

# l'avenir

## Sortie du charbon : où en est-on ?

Les bénéfices de la transition qui, à long terme, seront largement partagés, impliquent des coûts spécifiques pour certains groupes et certaines régions qui doivent notamment fermer leurs centrales à charbon.

En Belgique, les dernières centrales au charbon ont disparu en 2016.

Au Pays-Bas, le syndicat a décidé de soutenir un scénario de fermeture progressive, mais dans l'optique d'œuvrer pour la création d'un « fonds charbon ». Les mouvements de défense de l'environnement néerlandais plaident pour une fermeture rapide mais partagent cette revendication syndicale.

En Allemagne, plus de 30 % de la production énergétique reste générée par des mines de charbon et de lignite. Un secteur qui procure de l'emploi à 69.000 travailleurs, essentiellement dans la région de la Ruhr. Ici, les avis sont partagés: plusieurs syndicats soutiennent, en principe, la transition, mais ont également soutenu la fédération des mines en 2015, dans la campagne de grande envergure menée contre un plan de sortie phasé. Finalement, en 2018, le gouvernement allemand a décidé de créer une commission composée d'acteurs issus de l'industrie, d'organisations environnementales, de syndicats et des pouvoirs publics. D'ici à 2030, la dernière centrale au charbon devrait fermer ses

portes, avec une compensation pour les entreprises concernées, un plan de développement régional et un accompagnement pour les travailleurs et travailleuses.

Dans des pays comme la Pologne et la Bulgarie, les syndicats s'opposent fermement aux fermetures des mines et à une politique climatique plus large.

## Le dialogue social joue-t-il son rôle ?

Ces dernières années, de nombreux syndicats ont publié des opinions et des rapports, écrits en collaboration avec les mouvements de défense de l'environnement. En Belgique, la politique liée au climat est abordée à différents niveaux de pouvoir. On peut cependant regretter le peu d'impact concret de cette politique, et le fait que les organes de concertation sont parfois démantelés ou vidés de leur substance.

Ailleurs, des instances existent, et elles impliquent les interlocuteurs sociaux. La France par exemple organise depuis 2007 le Grenelle de l'Environnement. Au Royaume Uni, « Unionlearn », du TUC, contribue à faciliter les partages de compétences « vertes » entre syndicats, organisations locales de la société civile, pouvoirs publics et entreprises. Le but: verdier TOUS les emplois d'ici 2050. Ni plus, ni moins.



# La FGTB et la

La FGTB a participé en septembre au forum des objectifs de développement durable, qui était placé sous le signe de la transition verte. Ce forum était organisé par 20 organisations partenaires, dont des décideurs politiques, des entreprises, des ONG et des personnes issues du milieu académique.

**N**otre message y a été clair : des mesures s'imposent non seulement pour freiner le réchauffement de la planète, mais aussi pour encadrer les conséquences sur l'activité économique et l'emploi. Le coût de la transition écologique doit être réparti équitablement et ne doit pas être répercuté sur les premiers insécurisés par la crise financière et sanitaire : les travailleurs.

La FGTB fait aussi partie de la Coalition climat, une asbl nationale qui regroupe plus de 80 organisations (environnementales, Nord-Sud, conseils jeunes, mouvements citoyens et autres). Elle a pour mission de faire pression sur les décideurs politiques.

Cette pression est nécessaire quand on sait que la Belgique reste le cancre de la classe européenne : nous ne sommes pas membre de la « High Ambition Coalition » (une coalition de pays qui se bat pour une politique climatique plus ambitieuse), nous n'avons annoncé aucun montant concret pour le financement climatique international en faveur des pays en développement et il n'y a toujours pas d'accord entre les différentes régions et l'État fédéral sur la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> de 47 % d'ici 2030 dans notre pays.



# transition juste



À la conférence sur le climat de Glasgow, vous le lirez par ailleurs, la délégation de la FGTB a pu constater que le concept d'une transition juste manquait cruellement au discours du Premier Ministre belge. Pourtant, avec son modèle social, son système unique de sécurité sociale et sa culture du dialogue social, la Belgique est très bien placée pour servir d'aiguillon en terme de transition juste, qui implique es travailleurs.

Sans justice sociale, la transition verte n'aura aucun sens et ne pourra recueillir l'adhésion de la population.

## Au-delà du greenwashing

Au Forum des ODD, les entreprises s'octroient chaque année une image écologique. Essayons d'aller au-delà de ce marketing vert. S'il faut saluer les initiatives syndicales prises par et pour nos délégués, telle que le Guide d'actions concrètes pour la réduction des déchets et de la consommation énergétique dans le secteur hôtelier bruxellois, il ne faut pas être dupe.

Beaucoup de multinationales produisent des « biens et services verts » en violant le droit à la représentation syndicale de leurs salariés, en les soumettant à des statuts hybrides et précaires... Faire de l'économie verte, c'est bien. Mais le pilier social ne peut devenir le parent pauvre de l'ODD. ■



# Saisie sur salaire ou sur revenu de remplacement : combien ?



En cas d'endettement, de crédit impayé, il arrive qu'une partie de vos revenus soit saisie. On parle alors de cession ou de saisie sur salaire, ou sur revenu de remplacement. Mais de combien peut-on être saisi ?

L'une des mesures sociales prises pendant la crise Covid était l'augmentation des « tranches insaisissables » sur les revenus des particuliers. Cette mesure n'a pas été prolongée. Depuis le 1<sup>er</sup> octobre, les montants redeviennent ceux indexés au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

## Je travaille. Combien peut-on saisir sur mon salaire ?

Le SPF Emploi indique que le calcul de la quotité saisissable ou cessible s'effectue sur la rémunération nette du travailleur, c'est-à-dire après déduction des cotisations de sécurité sociale, du précompte professionnel et des éventuelles retenues destinées à assurer un avantage complémentaire de sécurité sociale (ex. : assurance-groupe).

Pour les revenus professionnels, la loi limite la saisie selon 5 tranches de revenu. Les limites sont les suivantes. Est saisissable ou cessible sur les salaires :

- jusqu'à 1.149 € : rien ;
- sur la tranche de 1.149,01 € à 1.235 € : 20 %\*, soit maximum 17,20 € ;
- sur la tranche de 1.235,01 € à 1.362 € : 30 %\*, soit maximum 38,10 € ;
- sur la tranche de 1.362,01 € à 1.490 € : 40 %\*, soit maximum 51,20 € ;
- au-dessus de 1.490 € : 100 % du net au-delà de ce montant.

Il faut bien sûr additionner le montant de chaque tranche pour arriver au montant saisissable total selon le revenu. Exemple : sur un salaire de 1.800 € net, on peut saisir : 17,20 € + 38,10 € + 51,20 € + 310 € (1.800 € - 1.490 €) = 416,50 €.

## Je n'ai qu'une allocation sociale. On peut quand même me saisir ?

Oui. Mais le barème de saisie ne compte que 4 tranches. Sur une allocation sociale on peut saisir :

- jusqu'à 1.149 € : rien ;
- sur la tranche de 1.149,01 € à 1.235 € : 20 %\*, soit maximum 17,20 € ;

- sur la tranche de 1.235,01 € à 1.490 € : 40 %\* soit maximum 102 € ;
- au-dessus de 1.490 € : 100% du net au-delà de ce montant.

Exemples :

- sur une allocation de chômage de 1.200 € nets, on peut saisir 10,20 € (1.200 € - 1.149 € = 51 x 20 %) ;
- sur une pension de 1.600 € nets, on peut saisir : 17,20 € + 102 € + 110 € (1.600 € - 1.490 €) = 229,20€.

## Et si j'ai des enfants à charge ?

Sur la quotité saisissable ou cessible déjà calculée, une réduction d'un montant de 71 € par enfant à charge est appliquée, à condition que le formulaire soit dûment complété et introduit auprès du tiers-saisi ou du débiteur cédé. Dans l'exemple de notre salarié à 1.800 € avec 2 enfants, la saisie sera réduite de 142 €, donc ramenée à 274,50 €.

## Je suis en crédit-temps. J'ai à la fois un salaire et une allocation de l'ONEm.

En cas de cumul d'un revenu du travail et d'une allocation sociale, on utilise les règles applicables aux revenus professionnels, c'est-à-dire un calcul selon 5 tranches.

## La dette est une pension alimentaire impayée. Peut-on me saisir ?

Dans ce cas, il n'y a plus de barèmes et de tranches qui tiennent. La totalité du salaire peut être saisie. ■

\* De la différence entre ces deux montants.

La Centrale Générale

**FGTB**  
 Centrale Générale  
 Ensemble, on est plus forts

Les négociations sectorielles 2021 - 2022 pour de meilleurs salaires et conditions de travail sont en cours.

# NÉGOCIATIONS SECTORIELLES

## Comment ça marche ?

**1** Les délégués déterminent avec les travailleurs les besoins et les priorités du secteur.

**2** Ils établissent – avec leur section régionale – un cahier de revendications.

**3** Les délégués de toutes les régionales définissent les revendications finales lors d'un conseil syndical.

**4** Les négociations débutent avec les employeurs.

## Aucun accord n'est trouvé ?

Les négociations se poursuivent (avec ou sans actions).

## Un accord est trouvé ?

Le Conseil syndical se réunit à nouveau et les délégués passent au vote. Si les délégués acceptent l'accord, celui-ci est transposé en une nouvelle convention collective.

Vous voulez savoir comment se déroulent les négociations dans votre secteur ?

Rendez-vous sur [www.accg.be](http://www.accg.be) ou scannez :



## Winter is coming... et les prix de l'énergie flambent

L'hiver frappe à nos portes, et de nombreux citoyens sont inquiets. La hausse des prix du gaz et de l'électricité, déjà inabordable pour beaucoup, deviendra un véritable problème pour encore plus de familles. La CREG, la commission de régulation de l'énergie, a calculé qu'un ménage moyen, qui payait 814 € pour l'électricité en 2020, paiera 1.014 € en 2021, soit 25 % de plus. Et pour le gaz, s'il payait 825 € en 2020, il paiera 1.609 € en 2021, soit une augmentation de 100 %. Une situation qui devient encore plus problématique quand on sait que les salaires, eux, ne pourront augmenter que de 0,4 % maximum.

**N**ous demandons au gouvernement d'agir rapidement. Les ménages qui doivent se contenter d'un revenu limité ne pourront plus faire face à la hausse des prix du gaz et de l'électricité. En conséquence, encore plus de personnes se retrouveront dans la pauvreté. Le calcul est simple : hiver + hausse des prix de l'énergie = factures plus élevées.

Des mesures structurelles visant à maîtriser les prix de l'énergie sont donc nécessaires. Face à l'urgence, nous exigeons une réduction immédiate de la TVA à 6 % pour l'électricité et le gaz. L'accès à l'énergie est un besoin fondamental auquel tout le monde doit avoir accès !

# WINTER IS COMING

**TVA sur l'énergie à 6 %  
MAINTENANT!**

# JUST TRANSITION

NOTRE  
AVENIR NE  
SE DÉCIDERA  
PAS SANS NOUS !



Une transition juste nécessite la participation  
des travailleurs de l'industrie.

## Transition juste



# Les syndicats s'engagent pour le climat

Alors que la COP 26 de Glasgow sur les changements climatiques vient de se terminer et que les jeunes reprennent de la voix pour le climat après avoir été ralentis par le Covid, d'autres organisations s'engagent elles aussi. C'est notamment le cas d'IndustriAll Europe, qui appelle à une « transition juste » via une campagne relayée par l'ensemble des syndicats européens, dont la Centrale Générale - FGTB. Les syndicats ont un rôle essentiel à jouer dans cette transition, car les travailleurs sont et seront inévitablement affectés par les mesures futures. Pour nous, ces mesures doivent être socialement équitables et responsables.

**E**n soutenant le Pacte vert pour l'Europe, les dirigeants européens se sont engagés pour une transition juste. Il est urgent que cet engagement se traduise en actions et en plans concrets : nous avons besoin d'une politique sociale et industrielle forte si nous voulons combler le déficit d'investissement afin d'accélérer le déploiement des technologies et des infrastructures nécessaires, maintenir le leadership industriel européen dans les technologies et les chaînes de valeurs stratégiques, et créer des emplois de qualité sur tout notre continent.

### Le secteur du verre sur le pont

Le secteur du verre se penche tout particulièrement sur la question de la transition verte. La CG a d'ailleurs été le moteur d'un avis réalisé par la CCMI, la Commission consultative des mutations industrielles, concernant le futur du secteur verrier dans le cadre de la transition verte. Une liste de priorités pour le climat a ainsi été établie. C'est notamment le cas pour la rénovation et l'isolation des bâtiments, le transport public, la production de l'énergie verte (panneaux solaires, éoliennes, ...).

Mais des investissements doivent également être opérés au sein du secteur qui reste polluant malgré les efforts déjà consentis. Il faut notamment agir sur la décarbonisation de la production via l'électrification des petits fours, le développement des fours à hydrogène et la recherche et le développement au sein même du secteur. Pour que l'industrie verrière européenne puisse contribuer à cette transition, il est nécessaire de la défendre. Pour ce faire, l'Europe doit agir pour protéger le secteur contre la concurrence déloyale des producteurs hors UE mais aussi contre le dumping organisé par certaines entreprises européennes qui s'installent aux frontières de l'Europe.

### Les secteurs de l'industrie doivent agir

Les secteurs de l'industrie, particulièrement polluants, doivent agir et évoluer. Des réflexions et des plans d'action doivent être établis à tous les niveaux pour diminuer l'émission de CO<sub>2</sub>, mais aussi pour diminuer l'émission de déchets en privilégiant la circularité. Les travailleurs doivent être intégrés dans ce processus et leurs intérêts doivent être défendus pour qu'ils ne paient pas le prix des décisions futures. La Centrale Générale - FGTB s'engage pleinement en la matière et se bat plus que jamais pour une transition juste.

La Centrale Générale

**FGTB**  
 Centrale Générale  
 Ensemble, on est plus forts

# Le gouvernement israélien muselle les organisations palestiniennes de défense des droits humains

Le gouvernement israélien poursuit sa répression envers les organisations palestiniennes de défense des droits humains. Il a ainsi décidé de placer six d'entre elles sur la liste des « organisations terroristes », leur coupant littéralement les ailes. Parmi elles, des organisations reconnues, avec lesquelles collaborent des organisations de la société civile belge. La Centrale Générale - FGTB condamne cette mesure et appelle à l'action.

En plaçant ces organisations palestiniennes sur la liste « des organisations terroristes », le gouvernement israélien s'octroie le droit de prendre une série de mesures répressives envers elles. Il peut ainsi nuire à leur travail et met sciemment en danger la sécurité de leurs employés et de leurs membres.

Le rôle de la société civile palestinienne est pourtant d'une grande importance pour protéger les Palestiniens. Car à l'heure où le régime d'apartheid exercé par Israël sur le peuple palestinien est de plus en plus reconnu et exposé, que l'Autorité palestinienne connaît une dérive autoritaire sans précédent, les organisations visées sont le dernier rempart contre la violation des droits humains des Palestiniens.

La Centrale Générale - FGTB s'associe à 16 organisations belges de la société civile pour condamner la mesure prise par le gouvernement israélien et appelle le gouvernement belge et l'Union européenne à prendre urgemment des dispositions. ■

Après un automne humide et orageux, nous attendons tous avec impatience le confort de l'hiver. Nous vous souhaitons (un peu plus tôt que de coutume) :

## BONNES FÊTES DE FIN D'ANNÉE !



**Le 6 décembre, les Métallos seront dans les rues de Bruxelles.**

Pour défendre nos libertés syndicales, l'indispensable terreau des combats que nous menons. Sans liberté totale de négocier (Loi de '96) quand c'est possible et de faire monter la pression lorsque c'est nécessaire (art. 406) :

Plus question d'avancée sur le pouvoir d'achat ni sur une fiscalité plus juste,

Plus question d'emploi de qualité ni de temps de carrière revus à la baisse,

Plus question de discussion sur la pénibilité ou la sécurité,

Plus question d'amélioration pour nos pensionné·e·s,

Plus de « moins » partout en somme !

Nous préparons notre Tifo, un drapeau de 13 mètres sur 8.

**N'hésitez pas à nous y rejoindre !**

**KWALITATIEF  
GOEDE BANEN  
VOOR ONZE  
JONGEREN**

**WET VAN  
1996**

**QUALITÉ DE VIE**

**CONTRE LA  
CHASSE AUX  
MALADES**

**TEGEN DE  
JACHT OP  
ZIEKTEN**

**9%  
MIB**

**VECHT TEGEN EXTREEMRECHTS**

**PÉNIBILITÉ  
LEVENSKWALITEIT**

**LIBERTÉS SYNDICALES**



**SERVICES  
PUBLICS**

**RESPECT DES  
TRAVAILLEURS**

**PENSIONS DIGNES  
HERWAARDERING  
VAN INDEX (ENERGIE)**

**EMPLOIS DE  
QUALITÉ  
POUR NOS  
JEUNES**

**WAARDIGE PENSIOENEN  
REVOLUTIE VAN  
DE INDEX (ENERGIE)**

**9%  
TVA**

**OPENBARE  
DIENSTEN**

**RESPECT VOOR DE  
ARBEIDERS**

**LOI DE  
1996**

**ZWARE  
BEROEPEN**

**VAKBONDSVRIJHEDEN**

**LUTTE CONTRE  
L'EXTRÊME DROITE**

## Action nationale le 6 décembre

# STOP à l'article 406... pour plus de pouvoir d'achat et de justice sociale !

La cour d'appel de Liège a confirmé la condamnation de 17 de nos camarades. Cette décision est grave pour l'avenir du mouvement social et doit nous alerter. Elle confirme (et aggrave) une véritable injustice de classe que nous ne pouvons laisser passer.

Cette attaque n'est pas la première. Notre Camarade Bruno Verlaeect a aussi fait l'objet d'une utilisation abusive de l'article 406 du code pénal — entrave méchante à la circulation — qui entraîne la condamnation d'un mouvement social. Qui seront les prochains à risquer des amendes et des peines de prison, si nous n'agissons pas dès aujourd'hui ?

La FGTB a donc décidé de réagir dans la rue à cette condamnation pour une occupation... de la rue ! Le 6 décembre nous occuperons massivement l'espace public pour défendre nos camarades condamnés, pour souligner toute l'importance que revêtent les libertés syndicales et notre droit d'action !

Les syndicats agissent dans l'intérêt général des travailleuses et des travailleurs, pour plus de justice sociale et de pouvoir d'achat. Défendre le droit à l'action est déterminant pour le collectif et ne concerne pas que les syndicalistes. Le 6 décembre nous serons mobilisés parce que nous voulons continuer à pouvoir défendre l'amélioration de la vie quotidienne de toute la classe travailleuse du pays.

Le 6 décembre, nous serons donc dans la rue parce que nous voulons pouvoir continuer à défendre, par des actions fortes, notre revendication d'une suppression de la loi de '96 et pour une augmentation des salaires.

Le 6 décembre nous serons donc dans la rue parce que nous voulons pouvoir continuer à défendre, par des actions fortes, notre revendication d'une TVA à 6 % sur l'énergie.

Le 6 décembre nous serons donc dans la rue parce que nous voulons pouvoir continuer à défendre, par des actions fortes, notre revendication d'un contrôle des prix des carburants pour préserver le pouvoir d'achat des travailleurs et des travailleuses.

Le 6 décembre nous serons donc dans la rue parce que nous voulons pouvoir continuer à défendre, par des actions fortes, notre revendication d'un retour des prix de l'énergie dans le panier de l'index.

Il est temps que le monde politique prenne ses responsabilités et prenne l'ensemble des initiatives nécessaires pour qu'enfin l'article 406 du code pénal ne soit plus utilisé contre les mouvements sociaux. Nous ne nous résignerons pas et nous continuerons à taper sur ce clou tant que cela sera nécessaire. ■

” Il est temps  
que le monde  
politique  
prenne ses  
responsabilités.

## Tous mobilisés à Bruxelles. Ce que nous avons construit par l'action, nous devons le défendre par l'action !

# L'UBT et la FGTB Métal sur la brèche pour une transition climatique **juste et sociale** !



Afin de maîtriser les pires conséquences du changement climatique, une réduction drastique des émissions de gaz à effet de serre s'impose au niveau mondial. L'Union européenne montre la voie et veut atteindre la neutralité climatique d'ici 2050. Pour réaliser cet objectif ambitieux, il faudra d'importants changements dans tous les domaines de la société, y compris dans les secteurs du transport et de l'industrie.

Nos secteurs du métal et du transport subiront une véritable révolution au cours des trente années à venir. Pensons par exemple aux poids lourds électriques, aux navires navigant à l'hydrogène ou encore à la production décarbonisée d'acier. Il va de soi que tous ces changements auront un impact important sur les travailleurs et plus particulièrement sur le contenu des fonctions et sur les compétences requises.

Les organisations syndicales ont la mission cruciale de veiller à ce que la transition climatique soit une transition juste et sociale, qui ne doit pas seulement bénéficier au climat mais aussi aux hommes. Elle doit être source d'opportunités pour des emplois durables, faisables et décemment rémunérés. À cet égard, la concertation sociale, des pouvoirs publics qui jouent un rôle d'orientation et une sécurité sociale forte seront des facteurs cruciaux.

Nous sommes allés voir de plus près quelques professions dans le métal et le transport.

”

Il est de notre devoir de veiller à ce que personne ne soit laissé au bord du chemin. Au sein des organes de concertation, nous mettons l'accent sur l'aspect humain et sur la faisabilité du travail.

*Tom Debaere, délégué principal de la FGTB Métal*

**SOLIDARITÉ** dans  
**L'UNITÉ**

SIGNEZ NOTRE PÉTITION  
[WWW.SOLIDARITEDANSLUNITE.BE](http://WWW.SOLIDARITEDANSLUNITE.BE)





## ” Le constructeur de bus

Une des entreprises métallurgiques où la transition vers la durabilité se déroule à une allure vertigineuse est la firme VDL Bus de Roulers. Au cours des cinq dernières années, l'usine est passée complètement de la fabrication de bus roulant au diesel à des bus électriques et hybrides. Ce changement a posé une série d'importants défis, explique Tom Debaere, délégué principal de la FGTB Métal: «*Les compétences requises de la part des travailleurs ont complètement changé. Dans le passé, nos bus étaient fabriqués par des mécaniciens, aujourd'hui, ils le sont par des électriciens et des programmeurs. Une grande partie du personnel a dû suivre un recyclage fondamental au cours des dernières années, d'autres ont quitté l'entreprise et ont trouvé un emploi ailleurs.* »

C'est surtout la rapidité du changement qui est impressionnante, selon Tom : «*Il ne faut pas sous-estimer cette évolution. La manière de travailler a totalement changé en un très court laps de temps. On remarque quelques réticences surtout chez les travailleurs plus âgés. Ils doivent en effet se réinventer complètement. Ces changements rapides — combinés avec la flexibilité demandée — ont provoqué aussi des problèmes psychologiques chez certains collègues, certains se sont même retrouvés au bord du burnout.* »

Il est donc essentiel pour une organisation syndicale de suivre la situation de très près, de prendre le pouls des travailleurs et d'informer la direction de leur vécu : «*Pour nous, il est important d'être associés de près à cette transition. Les travailleurs sont obligés d'apprendre beaucoup de choses nouvelles et le contenu des fonctions change fondamentalement. Il est de notre devoir de veiller à ce que personne ne soit laissé au bord du chemin. Au sein des organes de concertation, nous mettons l'accent sur l'aspect humain et sur la faisabilité du travail.* »

Malgré tous les défis, Tom estime que VDL Bus a fait le bon choix d'opter résolument pour l'électrique : «*Bien sûr, c'est important pour le climat, mais nous constatons aussi un effet positif sur l'emploi. Actuellement, l'entreprise occupe trois cent travailleurs de plus qu'il y a cinq ans. Et bientôt, nous déménagerons vers une usine flambant neuve située un peu plus loin. Ce sera une usine respectueuse de l'environnement, équipée de panneaux solaires et d'un approvisionnement durable en eau. Nous ne voulons pas seulement produire des bus verts, nous voulons aussi être une usine verte. Voilà l'avenir vers lequel nous devons évoluer.* »

## ” Le chauffeur de taxi

L'impact de la politique climatique se fait sentir également dans les secteurs du transport. Dans les années à venir, les automobiles, les camions et les navires devront réduire drastiquement leur impact CO<sub>2</sub>. Ce sera le cas également dans le secteur des taxis. Nous en avons discuté avec Erik Maes, un collègue de l'UBT qui suit le secteur : «*Le verdissement des entreprises de taxi est assurément un thème d'actualité. Depuis 2020, tous les taxis doivent répondre à un ecoscore, limitant la quantité de CO<sub>2</sub> émise par kilomètre. Et la semaine dernière, le gouvernement fédéral a décidé de démanteler progressivement le système de la réduction des accises sur le diesel professionnel pour les firmes de transport.* »

Pour cette raison, les entreprises de taxi passent de plus en plus souvent à l'achat de véhicules électriques et hybrides, poursuit Erik : «*C'est bien entendu nécessaire pour atteindre les objectifs climatiques. Il y a cependant quelques points d'attention pour nos chauffeurs. Aujourd'hui, il n'y a pas assez de bornes de recharge. Le gouvernement flamand prévoit des investissements, mais cela prend beaucoup trop de temps. La situation de devoir chercher une demi-heure pour trouver une borne pour recharger n'est guère idéale. Par ailleurs, l'autonomie des voitures électriques est encore relativement limitée par rapport aux voitures à essence ou au diesel. Voilà une série d'éléments qui devront être améliorés à terme.* »

Le travail du chauffeur de taxi ne change pas vraiment à cause de la transition climatique, souligne Erik : «*Il n'y a pas de grandes différences entre conduire une voiture au diesel ou une voiture électrique, le travail reste le même. Mais n'oublions pas que les entreprises de taxi occupent aussi des travailleurs chargés de l'entretien ou de la réparation des taxis. Pour ces derniers, l'impact est beaucoup plus grand. Ils doivent en effet apprendre à travailler en toute sécurité avec des voitures hybrides ou électriques.* »

Erik attire encore notre attention sur un important groupe de taximen qui travaillent comme indépendants : «*Pour eux, l'achat d'un véhicule nouveau et écologique est un investissement coûteux. C'est un facteur dont nous devons tenir compte. C'est une bonne chose que les règles soient renforcées, mais tout le monde ne dispose pas des moyens nécessaires. C'est le cas également d'autres investissements liés au climat, comme l'isolation des habitations ou l'achat de panneaux solaires. Les pouvoirs publics ont un rôle important à jouer ici. La transition ne pourra réussir que si personne n'est laissé au bord du chemin.* » ■



## Action titres-services du 18/11

# Pour les patrons, c'est toujours **TROP...**

Le 18 novembre, les aide-ménagères titres-services sont descendues dans les rues de Bruxelles pour protester contre le manque de considération des patrons.

Au terme de plusieurs tours de négociation, les employeurs ont refusé d'augmenter l'indemnisation des frais de déplacement des travailleuses, qui sont obligées d'utiliser leur propre véhicule pour se rendre au domicile des utilisateurs tout en gagnant un salaire misérable qui atteint à peine les 12 € de l'heure.

Sortir de l'argent de sa poche pour travailler et se déplacer dans le cadre du travail est inacceptable, particulièrement dans une situation où les prix du carburant n'ont jamais été aussi élevés.

La FGTB Horval réclame le respect des travailleuses et revendique un accord digne de ce nom.

**Si les patrons continuent de camper sur leurs positions, nous continuerons nos actions !**

## CP 333

## Accord sectoriel pour les attractions touristiques

De manière générale, les négociations sectorielles ont été assez compliquées. La prime des 500 € pour les entreprises qui se sont bien portées n'était pas du tout évidente à obtenir et finalement, elle s'est avérée être un cadeau empoisonné. Certains secteurs sont fortement touchés par le Covid-19 et malheureusement, le secteur des attractions touristiques (CP 333) en fait partie. De plus, notre pays a été confronté à de fortes inondations, entre autres en Wallonie, ce qui a mené à de longues fermetures de plusieurs parcs d'attraction, comme par exemple Walibi.

Toute la misère mise à part, les employeurs ont quand même pris leur responsabilité et ensemble nous avons réussi à conclure un accord sectoriel pour la période 2021-2022. Ci-dessous, vous retrouverez les lignes de force de cet accord.

### Pouvoir d'achat

À partir du 1<sup>er</sup> novembre 2021, tant les salaires barémiques qu'effectifs seront augmentés de 0,4 %. Les salaires de jeunes sont portés à 80 % (pour les jeunes âgés de 16 ans) et à 90 % (pour les jeunes âgés de 17 ans).

De plus, une prime Corona unique de 75 € est octroyée, sous la forme de chèques consommation. Au sein des entreprises, cette prime peut être augmentée jusqu'à un maximum de 500 €.

La CCT des écochèques est prolongée à une durée indéterminée.

### Prime syndicale

Dans le dernier accord sectoriel, nous avons enfin réussi à introduire une prime syndicale pour ce secteur. Aujourd'hui, nous avons obtenu que cette prime soit portée de 40 à 65 € (de manière garantie).

Vu l'incertitude relative aux revenus du fonds social (par les longues périodes de fermetures obligatoires de l'année écoulée), une augmentation ultérieure, jusqu'à 80 € au maximum, sera examinée en juin. A ce moment-là, nous aurons une vision sur les revenus effectifs du fonds social.

### Formation

Le nombre moyen de jours de formation par ETP est porté à trois jours pour les entreprises ayant 10 travailleurs ou plus, et à deux jours pour les entreprises ayant moins de 10 travailleurs.

### Crédit-temps, RCC

Les CCT relatives au crédit-temps et au RCC sont prorogées pour la période 2021-2022.

## Négociations sectorielles Horeca

Nous pouvons déjà vous informer que les négociations sectorielles dans l'Horeca n'ont toujours pas abouti. Elles se déroulent de manière particulièrement compliquée. Dans l'édition suivante de Syndicats, nous y reviendrons. Dès que nous disposons de plus d'informations, vous en serez informés via nos réseaux sociaux.

## Commerce alimentaire

### Un projet d'accord, enfin...

Grâce à la FGTB Horval et au front syndical, un projet d'accord sectoriel a enfin été conclu entre les interlocuteurs sociaux du Commerce alimentaire. Après 9 tours de négociations difficiles, ce projet d'accord intervient à un moment important : les fêtes de fin d'année approchaient à grand pas, ainsi que la possibilité que les magasins se retrouvent sans approvisionnement. En d'autres termes, le protocole d'accord a été conclu sous haute tension..

À l'issue des négociations, un constat : la concertation sociale en Belgique ne se porte pas bien. Être obligé systématiquement de devoir entrer dans un processus de rapport de force n'augure rien de bon pour l'avenir des relations sociales.

La norme salariale (la loi de '96) restreint tellement la marge de négociation que l'on peut à peine parler d'une marge.

Nous pensons avoir obtenu, dans le secteur du **Commerce alimentaire (CP 119)**, le maximum qui était possible dans ce contexte.

Le projet d'accord prévoit, entre autres, des améliorations pour :

- le pouvoir d'achat ;
- la prime « CORONA » où les 500 € sont atteints pour les entreprises qui se sont bien portées durant la crise ;
- l'indemnisation des frais de déplacement privé ;
- le travail faisable ;
- le remboursement de la garde d'enfants ;
- les RCC et les fins de carrière.

Mais soyons clairs : il ne pourra y avoir de réelles améliorations du pouvoir d'achat des travailleurs qu'à condition de modifier cette loi de '96 afin de permettre à nouveau des négociations salariales libres et de stopper l'appauvrissement des travailleurs. ■

# Le climat aussi est une question de **solidarité**



Le réchauffement climatique est plus rapide que prévu, très étendu et s'intensifie. Telle est la conclusion inquiétante du dernier grand rapport sur le climat du groupe d'experts climatiques des Nations unies, le GIEC. Ce rapport est qualifié d'« alerte rouge pour l'humanité ». Mi-octobre, des dizaines de milliers de personnes étaient rassemblées à Bruxelles pour tirer à nouveau la sonnette d'alarme. L'horloge tourne : il faut d'urgence des mesures ambitieuses, solidaires et cohérentes.

C'est une réalité qu'on ne peut nier. Cet été, notre pays a lui-même été durement confronté aux conséquences du réchauffement climatique. Les fortes pluies et les inondations qui les ont accompagnées ont fait des ravages. Cette catastrophe a frappé deux fois plus durement les personnes les plus vulnérables. C'est évidemment beaucoup plus difficile pour ceux qui n'ont pas les moyens de s'assurer correctement ou qui ne peuvent pas compter sur un réseau solide en cas de pareil coup dur. Il est aussi démontré que les personnes qui occupent les logements des zones inondées sont principalement des personnes en plus grande précarité.

Les inégalités sociales jouent en effet un rôle important dans la question du climat. D'une part, l'émission de gaz à effet de serre est fortement liée au niveau de vie. D'autre part, ce sont les groupes les plus vulnérables qui risquent de ressentir le plus les effets du changement climatique. Les conséquences d'une politique climatique forte se feront également ressentir de manière inégale. Ainsi, une voiture moins polluante est plus chère qu'un modèle d'occasion plus ancien (et plus polluant). Les logements sociaux sont trop rarement des logements « basse énergie » ce qui entraîne de manière immédiate des frais disproportionnés pour les personnes qui les occupent et induisent des effets sur le climat à plus long terme.

Outre la responsabilité individuelle qui nous incombe à tous, il ne faut naturellement pas perdre de vue la situation dans son ensemble. Quand on sait que 71 % des émissions de gaz à effet de serre sont produits par une centaine d'entreprises, on comprend qu'une action structurelle et politique sera indispensable. Un vrai travail de fond doit être mis en place pour aller vers une économie plus responsable, une autre manière de produire et tendre vers une transformation des entreprises les plus polluantes. La politique climatique doit en tenir compte. Seule une transition socialement équilibrée mènera à une plus grande justice sociale. Certaines entreprises devront modifier leurs activités





SETCa

polluantes, réorienter leurs activités, peut-être diminuer l'emploi, modifier les compétences. Elles gagneront en productivité, iront peut-être vers une plus grande digitalisation... La réduction collective du temps de travail est l'une des pistes pour s'investir justement dans cette dynamique. Elle permettra d'accompagner sans choc social ces adaptations nécessaires des industries et du travail qui y est lié. Qui plus est le temps gagné par chacun avec la mise en place d'une semaine de 4 jours et/ou d'une réduction du temps de travail permettrait par exemple

d'accélérer le développement d'initiatives citoyennes et responsables favorables au climat : cela signifierait plus de temps pour s'engager dans l'autoproduction alimentaire, mettre en place de nouvelles habitudes de consommation, de coopération...

Les services publics sont également un autre élément important. Ceux-ci jouent un rôle crucial dans la lutte contre les catastrophes climatiques. Un rôle préventif naturellement, mais aussi un rôle curatif. C'est en effet le travail des pouvoirs publics que de protéger tous les citoyens. On l'a constaté lors des récentes inondations qui ont impliqué les autorités communales, la police, les pompiers, les CPAS, l'armée, la protection civile. Lorsque les services publics subissent les coupes sombres de l'austérité, c'est la population la plus précarisée qui trinque en premier lieu laissant place à la solidarité des bénévoles là où les services publics devraient assurer les besoins essentiels de la population.

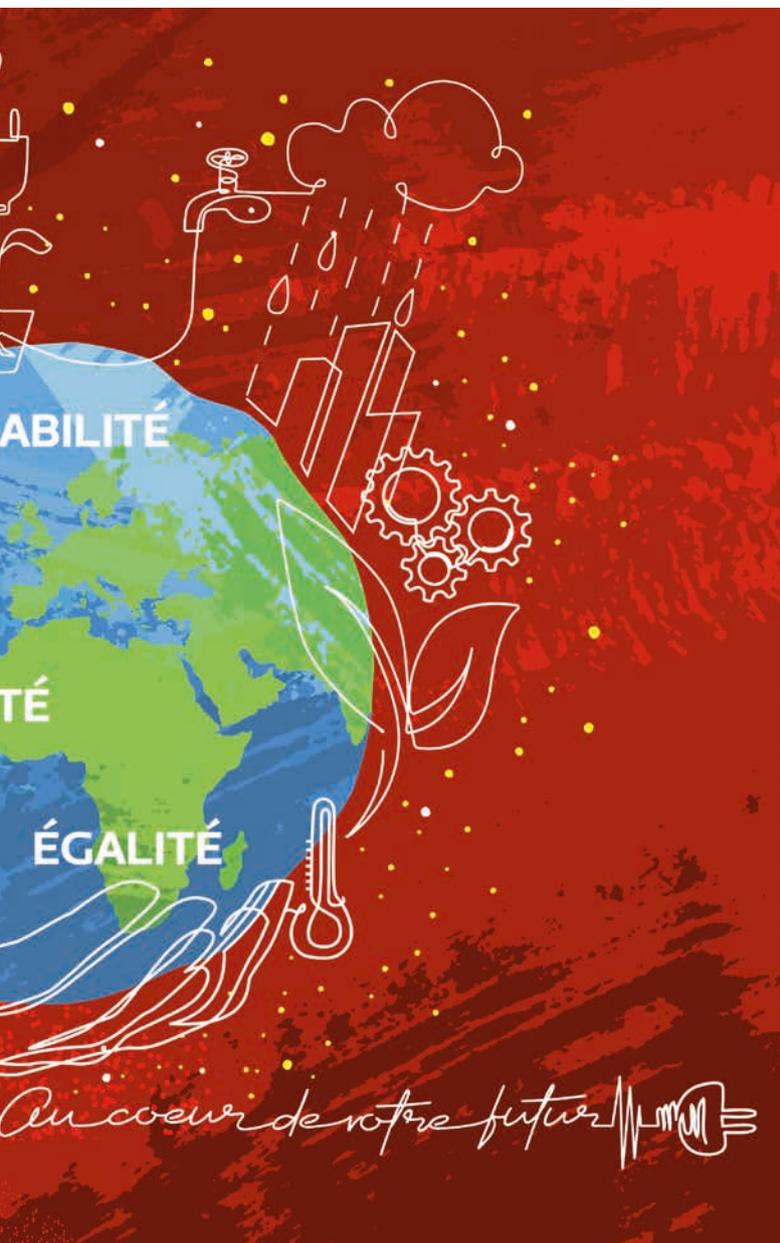
Lorsque le système est mis sous pression, il devient encore plus clair pourquoi un financement solide, durable est plus que jamais nécessaire. Une fiscalité juste, reposant sur les épaules les plus fortes est nécessaire à cette fin. Ceux-ci jouent un rôle crucial pour éviter que les plus faibles soient frappés deux fois plus durement.

Les choix faits aujourd'hui par la société et les entreprises sont donc fondamentaux. Le basculement vers une économie neutre pour le climat est nécessaire pour assurer notre avenir et celui de nos enfants.

Mais quel rôle le syndicat joue-t-il à cet égard ? L'écologisation de notre économie transformera profondément les entreprises et par conséquent, les emplois et les conditions de travail et de rémunération. En tant qu'organisation syndicale, nous devons encadrer tous ces changements. C'est ainsi que nous devons prendre part au développement d'emplois durables et de qualité. Car il n'y a pas d'emplois sur une planète morte.

Le rôle de l'organisation syndicale est de sensibiliser et d'accompagner l'entreprise pour mettre en place des solutions privilégiant l'écologie et la préservation du climat. Nous devons accompagner les entreprises vers une transition écologique en favorisant la formation des travailleurs, en aidant ceux-ci à se reconverter et en réduisant l'impact sur l'emploi.

Le monde de demain a besoin d'activité économique. Le monde de demain n'existera pas sans écologie, sans durabilité et sans services publics.



## E-commerce

## Consommer 24h sur 24 et 7 jours sur 7 : est-ce vraiment ce que nous voulons ?

Mars 2022. Le compte à rebours a repris pour le travail de nuit dans le secteur du commerce électronique. D'ici là, les interlocuteurs sociaux doivent donner leur avis et s'accorder sur la possibilité d'introduire le travail de nuit de manière collective ou individuelle dans l'e-commerce. Le Gouvernement a annoncé la nouvelle dans le cadre de l'accord budgétaire. Après cette date et selon le résultat des discussions, il tranchera sur la question.

**A**vec cette position, Comeos (la fédération patronale du commerce) est parvenue à ses fins : le Gouvernement décidera ensuite. Le SETCa regrette cette décision dans un dossier qui relève uniquement de la concertation sociale.

Comeos tente depuis des années d'obtenir un assouplissement du travail de nuit dans le secteur et affirme même que la pérennité du commerce électronique en Belgique en dépend. Ne tournons pas autour du pot : Comeos veut complètement contourner la concertation sociale afin d'avoir des travailleurs toujours plus flexibles. Modifier la définition du travail de nuit n'apportera rien de plus pour l'avenir du secteur.

L'e-commerce et le travail de nuit existent en effet déjà en Belgique, quoi qu'en disent certains politiques ou employeurs. La réalité, c'est surtout que les employeurs ne souhaitent pas conclure d'accords avec les syndicats. Le coût (humain) du travail de nuit ne fait souvent pas le poids face aux éventuels revenus supplémentaires.

L'e-commerce continuera et doit continuer de se développer dans notre pays. Les habitudes des consommateurs changent et les entreprises doivent s'adapter. Nous ne pouvons que nous réjouir d'emplois supplémentaires. Mais alors, il doit s'agir d'un emploi qualitatif avec une compensation pour le coût du travail de nuit.

La question est aussi de savoir quel type de société nous voulons. Voulons-nous tous participer à une société de consommation qui tourne 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 ? Au détriment de notre bien-être ?

Il semble que non. Les chiffres d'une enquête menée par Comeos même indiquent que cela ne pose pas de problème au consommateur d'attendre son colis un peu plus longtemps. Seuls 7 % des consommateurs considèrent l'option de livraison express comme un facteur décisif dans leur choix du site web sur lequel ils effectuent leurs achats. Le pourcentage de consommateurs qui souhaitent être livrés 24 heures sur 24 et tous les jours de la semaine (moyennant surcoût) ne dépasse pas les 8 %. Certes, ces chiffres datent de 2017, mais il est peu probable qu'ils aient tellement changé.

De plus en plus de voix s'élèvent également pour que le commerce électronique devienne plus durable. Les nombreux retours et le fait que les coursiers doivent faire plusieurs trajets avant que quelqu'un puisse prendre livraison du colis, notamment, ne sont pas précisément écologiques. Tant le secteur même que certains politiques tirent la sonnette d'alarme. Ne serait-ce que parce que ces éléments mettent également les marges bénéficiaires sous pression.

Nous ne devons pas empêcher l'e-commerce, mais bien l'organiser intelligemment. Cela va des conditions de travail à la livraison dans votre boîte aux lettres.

Cette matière doit donc toujours rester entre les mains des interlocuteurs sociaux. Vous voulez en savoir plus sur le e-commerce et les règles en matière de travail de nuit ? ■

Consultez régulièrement notre site web ➔ [www.setca.org](http://www.setca.org)  
Nous y publierons très prochainement une brochure détaillée spécialement consacrée à ce sujet.

Expo

**Infos pratiques****Quand ?** Jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 2021**Où ?** Rue des Brasseurs 3-5, 7700 Mouscron

« Triangle rouge » s'adresse à un public jeune et adulte. Entrée gratuite. Possibilité de visites guidées sur réservation (1 € par participant). Réservations auprès du musée.



# Triangle rouge à Mouscron

L'exposition Triangle rouge sera encore à Mouscron pour quelques jours, au musée de Folklore et Vie frontalière. Elle est accessible jusqu'au premier décembre. Un événement porté par la FGTB Wallonie picarde, PAC Mouscron et ART Wapi.

Le triangle rouge. On le voit régulièrement, porté sur un revers de veste lors de diverses manifestations, arboré comme symbole contre les idées d'extrême-droite. Ou victime d'une tentative de diabolisation sur les réseaux sociaux aux États-Unis, par des partisans de Trump qui voyaient la lutte antifasciste d'un mauvais œil. Ce triangle rouge est surtout connu pour avoir été porté par les prisonniers politiques dans les camps de concentration, sous le joug nazi. C'est ainsi qu'il est devenu le symbole de la lutte contre les discours de haine. Mais il est né bien avant, au 19<sup>e</sup> siècle, quand il illustrait le combat pour la journée des huit heures.

## Territoires de la mémoire

Un symbole fort, s'il en est, qui est notamment au cœur du travail des Territoires de la Mémoire. De quoi s'agit-il ? « D'un centre d'éducation à la résistance et à la citoyenneté créé par d'anciens prisonniers politiques rescapés des camps nazis. Pour effectuer un travail de Mémoire auprès des enfants, des jeunes et des adultes, l'association développe diverses initiatives qui transmettent le passé et encouragent l'implication de toutes et tous dans la construction d'une société démocratique garante des libertés fondamentales. » Les Territoires de la Mémoire sont basés à Liège, et agissent auprès d'un large réseau de communes et de partenaires, en Wallonie.

## Suivre cent ans de résistance

Parmi les activités proposées, l'exposition Triangle rouge. Elle nous invite à suivre un personnage, durant un siècle de résistance. De l'Italie de Mussolini, du nazisme en Allemagne, à la dictature de Franco ou encore l'organisation de la résistance en Belgique, ce personnage, journaliste fictif, nous explique le périple de la bête à travers l'Europe. Il nous invite également à garder un œil ouvert, éclairé. Une façon de rappeler les luttes passées et d'inciter à la vigilance, toujours face aux discours nauséabonds et anti-démocratiques.

## Résister, en bloc

Gaëtan Vanneste, secrétaire régional FGTB WaPi, et Fatima Ahallouch, co-présidente de PAC Mouscron, nous parlent de cette exposition. Celle-ci sera complétée par une collection de souvenirs de la résistance mouscronnoise sous l'occupant.

## C'est important de parler de l'extrême-droite aujourd'hui ?

[Fatima Ahallouch] Oui, parce qu'on vit dans une époque où l'extrême droite s'exprime partout et sans complexe. Elle tente par tous les moyens de faire oublier son œuvre. Nous devons absolument répliquer, offrir une résistance permanente. L'action commune joue ici ce rôle. Notamment parce que plus personne d'autre n'ose aller sur ce terrain.

[Gaëtan Vanneste] On doit s'armer de tout ce qu'on peut pour contrer l'extrême droite ; les pensées fascistes et l'intolérance montent un peu partout en Europe. Il faut absolument travailler sur ces thèmes.

## Gaëtan, en tant que syndicaliste, tu tenais à t'impliquer dans un événement comme l'expo Triangle rouge à Mouscron.

Bien sûr. Ça fait partie du rôle de la FGTB, de nos missions. Nous combattons toute forme de racisme, d'intolérance, de rejet de l'autre. Attention, l'extrême-droite ne fait pas que dans le racisme. Elle s'attaque aussi aux acquis sociaux, aux pauvres. Aux syndicalistes, aussi. On sait que l'on fait partie de ses pires ennemis, de ses premières cibles. Sans nous, et l'ensemble des mouvements sociaux et militants, l'extrême droite aurait beaucoup plus de facilité à transmettre son message. On se doit d'être son adversaire le plus redoutable. On connaît les expériences du passé. Il faut les transmettre aux jeunes générations. ■

### Avis aux affiliés de la Centrale du Transport - UBT section Hainaut - Brabant Wallon

Dans le cadre du passage vers cette année nouvelle, nous vous informons des nouveaux taux de cotisations qui seront appliqués à partir du 01/01/2022. **Taux mensuel de cotisations** : Actifs 17 € • Prépensionnés 11,20 € • Demandeurs d'emploi, invalide 10,20 € • Pensionnés 4 € • Mi-temps : 11,50€

**Francisco Maltés Tello (CUT)**

# ” Notre rôle est de nous opposer aux politiques néolibérales du gouvernement

Les 25 et 26 octobre, une délégation de la CUT, le plus grand syndicat en Colombie, était en mission à Bruxelles pour dénoncer le manque de dialogue social dans le pays. La CUT est partenaire de l'Institut de coopération syndicale internationale (IFSI) de la FGTB. Nous avons rencontré Francisco Maltés Tello, Président du syndicat colombien.

**En novembre 2016 le gouvernement de Juan Manuel Santos et les FARC (Forces armées révolutionnaires de Colombie) ont signé des accords de paix. 5 ans plus tard, quel est le bilan ?**

Jusqu'à présent, seuls 16 % des accords ont été mis en œuvre. Durant ses trois années au pouvoir, le Président Ivan Duque a tout mis en place au niveau juridique et économique, afin d'éviter de les respecter. Il a par exemple bloqué des budgets pour les Commissions de vérité, structures importantes pour mener à bien la justice transitionnelle. La redistribution des terres, concentrée entre les mains de grands propriétaires fonciers, et point crucial de l'accord, est un échec.

Le seul point sur lequel on a pu avancer est la réintégration des anciens combattants des FARC dans la société. Presque 300 personnes ont été réintégrées en 5 ans. Les prochaines élections auront lieu en 2022. Nous avons des raisons d'espérer qu'un gouvernement alternatif verra le jour. Une coalition entre les partis d'opposition, qui mettra fin aux politiques qui cherchent le profit à tout prix au détriment de la population. Mais nous craignons également une fraude électorale.

**En hiver 2019 un mouvement social de grande ampleur a vu le jour, le « Paro Nacional » (grève nationale). Les Colombiens ont envahi les rues pour protester contre la réforme fiscale proposée par le gouvernement. Est-ce que cette réaction traduit un mécontentement général vis-à-vis des politiques néolibérales du gouvernement en place ?**

Les politiques néolibérales des 30 dernières années ont considérablement augmenté la pauvreté en Colombie. Ceci a été encore plus évident avec la prise du pouvoir par le gouvernement de Duque. Le chômage a explosé et le secteur informel a atteint les 52 % des travailleurs actifs. La gestion de la crise sanitaire a également été désastreuse. Les grandes entreprises, elles, ont augmenté leurs profits, y compris pendant la crise.

En hiver 2019, le gouvernement a proposé une réforme fiscale qui entendait augmenter la TVA, notamment sur des produits de première nécessité. C'était la goutte qui a fait déborder le vase. Tous les secteurs sociaux confondus — paysans, étudiants, collectifs de femmes et d'indigènes, communauté LGBT+,

partis de l'opposition et syndicats — ont occupé les rues pour manifester leur désaccord. C'était une des plus grandes mobilisations sociales de l'histoire de la Colombie. La répression de ce mouvement a été très grave : environ 100 personnes ont perdu la vie, certaines ont été victimes de violences sexuelles, d'autres sont toujours portées disparues. La réforme fiscale a été approuvée, mais le texte a été réécrit.

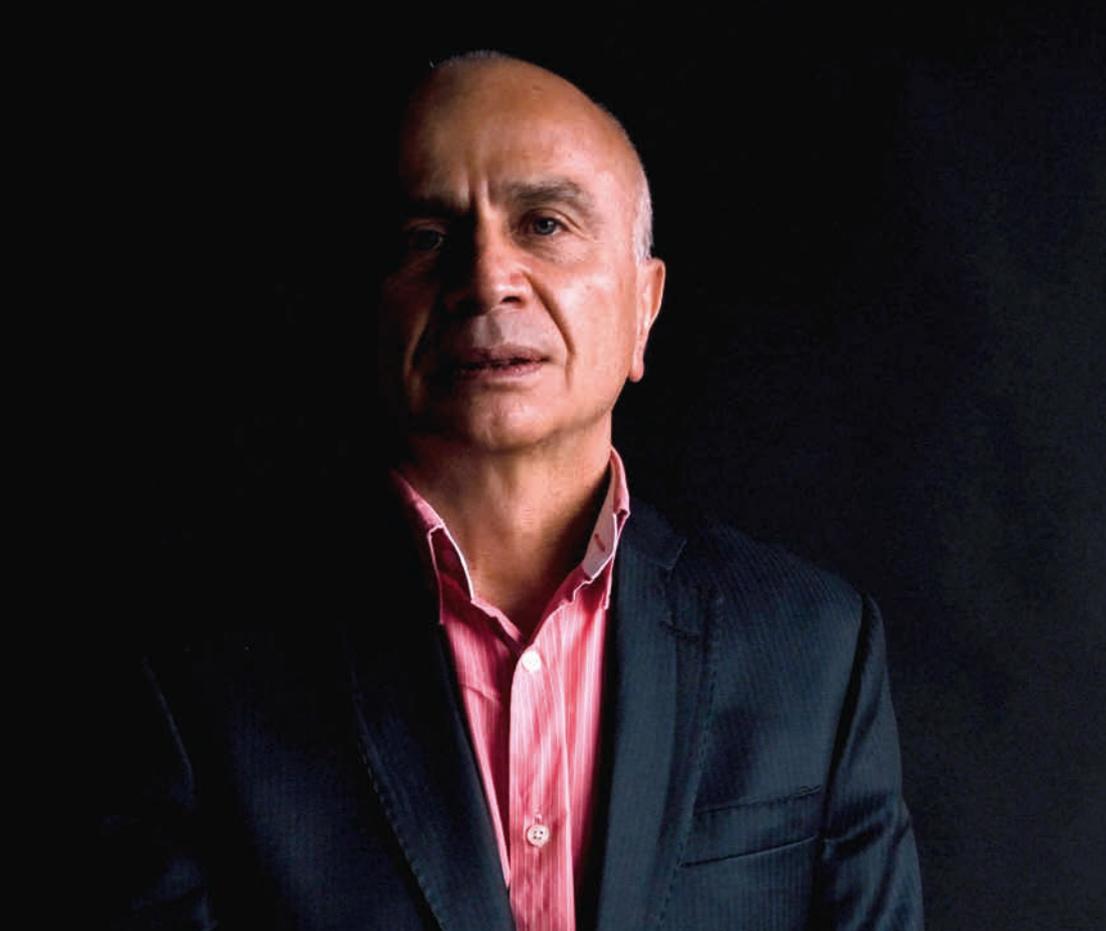
**En Colombie, le taux de syndicalisation est très bas : il s'élève à 4,6 % de la population active. Comment expliquez-vous ce phénomène ?**

Il y a plusieurs raisons qui peuvent expliquer cela. En premier lieu, le consensus de Washington\* a détruit l'industrie nationale. Beaucoup d'entreprises colombiennes ont fermé leurs portes et la superficie des terres cultivables a fortement diminué, car elles ont été redistribuées aux entreprises qui se sont implantées sur le territoire. Ensuite il y a eu plusieurs grandes vagues de licenciements dans le secteur public, où la représentation syndicale était importante : 500.000 emplois perdus en 1993 et encore 500.000 en 2002. Le gouvernement de Duque a lui aussi supprimé 50.000 emplois dans le secteur public. Sa politique : favoriser la sous-traitance.

Enfin, la répression syndicale compte parmi les plus brutales dans le monde. Selon l'Ecole Nationale Syndicale, entre 1971 et 2018, on a pu recenser 3.240 syndicalistes assassinés en Colombie. La négociation collective est compliquée : le gouvernement refuse de négocier ou ne respecte pas ses engagements. Il y a aussi plusieurs restrictions au droit de grève, comme en Belgique d'ailleurs. Or la grève est une manière d'attirer légitimement l'attention, en affectant la production. Nous ne les laisserons pas nous intimider ! Ni en Colombie, ni ailleurs ! J'en profite pour manifester mon soutien aux camarades de la FGTB condamnés pour avoir participé à une grève.

**Quel est le rôle de la CUT dans la défense des droits des travailleurs ?**

Nous nous battons pour un travail décent pour tous les travailleurs. Notamment en revendiquant l'augmentation du salaire minimum pour 5 millions de travailleurs. Mais nous



sommes confrontés à la mauvaise foi des patrons et du gouvernement qui se mettent d'accord pour accorder une augmentation le moins élevée possible. Nous luttons également pour éradiquer le travail informel. Les travailleurs de ce secteur ne peuvent pas bénéficier d'une sécurité sociale et de leurs droits. Le problème : plus le travail informel est important, plus les patrons font du profit. Enfin, La CUT a également un rôle politique important, celui de l'opposition au gouvernement et à ses politiques néolibérales néfastes pour les travailleurs comme la réforme des pensions.

**La CUT, le plus grand syndicat en Colombie, est partenaire de la FGTB depuis plusieurs années. En quoi consiste le projet commun avec l'IFSI et pourquoi est-il important de compter sur la solidarité internationale ?**

En Colombie, le taux de chômage chez les moins de 30 ans est très élevé. Les jeunes travailleurs sont malheureusement souvent victimes d'abus. Notre projet avec l'IFSI et la FGTB consiste, d'une part, à sensibiliser les jeunes et à les convaincre de s'affilier à un syndicat et, d'autre part, à leur proposer des formations syndicales. Celles-ci ont pour objectif de leur permettre de prendre conscience de leurs droits, leur fournir les outils pour mener des négociations collectives et les préparer pour accéder à des postes de responsabilités dans leurs syndicats. Enfin, ils entrent en contact et échangent avec des jeunes en Belgique et ailleurs qui rencontrent les mêmes difficultés dans le monde du travail, notamment à cause de la prolifération des emplois précaires, comme ceux proposés par l'économie de plateformes.

Mais le soutien de la FGTB est également politique. Quand un événement grave comme une attaque envers des syndicalistes a lieu, la pression internationale est très importante car elle permet de faire bouger les choses. Et c'est notamment grâce à cette pression que la Commission Interaméricaine des droits humains a émis des recommandations. Il faudra maintenant s'assurer que le gouvernement les mettra en œuvre. La FGTB et d'autres syndicats européens soutiennent également notre demande au Parlement européen de veiller au bon déroulement des élections en Colombie en 2022.

Bien que les contextes socio-politiques belge et colombien sont différents, nous sommes confrontés aux mêmes réalités : la criminalisation de l'action syndicale, les jobs précaires, le taux de syndicalisation faible des jeunes... Tant au niveau politique que sur le terrain, notre partenariat porte tout son sens. ■

\* Le consensus de Washington est un corpus de mesures d'inspiration libérale proposant des moyens de relancer la croissance économique, notamment dans les économies en difficulté comme en Amérique latine.

## Syndicats<sup>MAGAZINE</sup>

### Rédaction :

Syndicats  
Rue Haute 42  
1000 Bruxelles  
E-mail : [syndicats@fgtb.be](mailto:syndicats@fgtb.be)

Aurélie Vandecasteele  
Rédactrice en chef  
Tél. : 02 506 83 11

Geeraard Peeters  
Ioanna Gimnopoulou  
Rédacteurs

### Secrétariat :

Sabine Vincent  
Tél. : 02 506 82 45

### Service abonnements :

02 506 82 11

### Ont collaboré à ce numéro :

Karen De Pooter  
Antonina Fuca  
Nina Schwab  
Thomas Keirse  
Arnaud Dupuis  
Mada Minciuna  
Annelies Huylebroeck  
Dennis Soete  
Dénis Selimovski  
Pieter Staes  
Thierry Aerts  
Aïcha Magha

### Photos :

iStock

### Mise en page :

[www.ramdambel.be](http://www.ramdambel.be)





# BESOIN D'UNE ASSURANCE AUTO ? N'ATTENDEZ PLUS, ÉCONOMISEZ MAINTENANT !

## ACTION TEMPORAIRE

**20% DE RÉDUCTION LA PREMIÈRE ANNÉE SUR :**

- ✓ LA RESPONSABILITÉ CIVILE
- ✓ LA MINI OMNIUM
- ✓ LA MAXI OMNIUM

### RECEVEZ 20% DE RÉDUCTION SUR LA PRIME DE 3 GARANTIES PENDANT UN AN !

Souscrivez un contrat et payez la Responsabilité Civile, la Mini Omnium et/ou la Maxi Omnium 20% moins cher !

### DÉCOUVREZ ÉGALEMENT NOS DIFFÉRENTS AVANTAGES ET RÉDUCTIONS.

Primes avantageuses, assistance rapide 24h/24 et 7j/7 via l'application Actel Assist, réduction en fonction du kilométrage, réductions spécifiques si vous disposez d'un garage, d'un carport ou d'un système d'aide à la conduite, ...

### VOUS SOUHAITEZ PLUS D'INFOS OU UNE OFFRE SANS ENGAGEMENT ?

Appelez gratuitement le contact center au **0800/49 490**  
ou surfez sur **[www.actelaffinity.be/fgtb/action](http://www.actelaffinity.be/fgtb/action)**

Actelaffinity est une dénomination commerciale d'un produit d'Actel - marque de P&V Assurances scrl - Entreprise d'assurances agréée sous le code 0058 - Rue Royale 151, 1210 Bruxelles. Ce document est un document publicitaire qui contient de l'information générale sur l'assurance auto Actelaffinity, développée par P&V Assurances, et qui est soumise au droit belge. L'assurance Actelaffinity fait l'objet d'exclusions, de limitations et de conditions applicables au risque assuré. Nous vous invitons donc à lire attentivement les conditions générales applicables à ce produit avant de le souscrire. Elles sont à votre disposition via le site internet [www.actelaffinity.be/cgauto](http://www.actelaffinity.be/cgauto) ou sur simple demande auprès d'un conseiller de notre contact center. Le contrat d'assurance est conclu pour une durée d'un an avec possibilité de reconduction tacite. En cas de plainte éventuelle, vous pouvez contacter un conseiller de notre contact center au 0800/49 490, votre interlocuteur privilégié pour toutes vos questions. Il fera tout son possible pour vous aider au mieux. Vous pouvez aussi prendre directement contact avec notre service Gestion des Plaintes qui examinera votre plainte ou remarque avec la plus grande attention. Nous concilierons au mieux les différentes parties et essayerons de trouver une solution. Vous pouvez nous contacter par lettre (Gestion des Plaintes, Rue Royale 151, 1210 Bruxelles), par email [plainte@actel.be](mailto:plainte@actel.be) ou par téléphone au 02/250.90.60. Si la solution proposée ne vous convient pas, vous pouvez vous adresser au service Ombudsman des Assurances (Square de Meeûs 35 à 1000 Bruxelles) par téléphone 02 547 58 71 ou par mail [info@ombudsman.as](mailto:info@ombudsman.as).

**FGTB**  
Ensemble, on est plus forts

**actel**  
AFFINITY